

# La Revue Franco-Américaine

Publication mensuelle illustrée

SOMMAIRE :

PAGES

“CORPORATION SOLE.”—Plaidoyer de Mtre Godfroi Dupré, devant la commission législative du Maine, le 7 mars 1911. Réponses de Sa Grandeur Mgr Walsh, du Grand-Vicaire McDonough, etc. Exposé complet de la question. 274

FRANÇOIS FABIE —Les bucherons (pièce à dire)..... 241

CHARLES McDONNELL —Le blé qui jaunit..... 245

V. A. LANDRY —Voix d'Acadie—La tactique de l'assimilateur a-t-elle changé?..... 247

J. G. LeBOUTILLIER —En lisant un vieux numéro du “Times”..... 256

J.-L. K.-LAFLAMME —Assimilation et religion dans l'État du Maine..... 287

MICHEL RENOUF —Les Irlandais sont volés !..... 302

LEON KEMNER —Revue des faits et des œuvres..... 307

QUE FAUT-IL FAIRE ? Enquête par Michel Renouf..... 265

POUR LE NUMÉRO DU MOIS D'AOUT 1911 :

ASSIMILATION ET RELIGION DANS L'ÉTAT DU MAINE,—III.  
par J.-L. K.-Laflamme.

PRIX DU NUMÉRO :

CANADA : 15 cents. | ÉTRANGER : 20 cents.

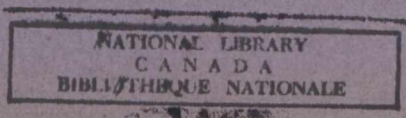
DIRECTEUR

J.-L. K.-LAFLAMME

MONTREAL

SOCIÉTÉ DE LA REVUE FRANCO-AMÉRICAINNE

MCMXI.



# Encourageons les Nôtres!

## NOUVEAUTÉS CANADIENNES :

|   |               |        |
|---|---------------|--------|
| L'Instruction au Canada sous le régime français, 1635-1760,<br>par l'abbé Amédée Gosselin ..... | \$1.50 franco | \$1.65 |
| Les Rayons du Nord [poésies], W. Chapman .....  | .88 franco    | .95    |
| La Race Française en Amérique, Desrosiers & Fournet .....                                       | .60 franco    | .68    |
| Feuilles Volantes et Pages d'Histoire, E. Gagnon .....  | 1.00 franco   | 1.08   |
| L'Ame Solitaire [poésies], A. Lozeau .....  | .88 franco    | .95    |

Galerie Historique canadienne-française, publiée par M. le Dr  
N.-E. Dionne, comprenant 8 volumes dont 5 parus jus-  
qu'à ce jour. Voici le titre des ouvrages parus :

|  |            |     |
|--|------------|-----|
| Pierre Bédard et ses fils .....              | .50 franco | .55 |
| Les trois comédies du <i>statu quo</i> ..... | .50 franco | .55 |
| Ste-Anne de la Pocatière .....               | .50 franco | .55 |
| Mgr Forbin Janson .....                      | .50 franco | .55 |
| Chouart et Radisson .....                    | .50 franco | .55 |

|  |               |        |
|--|---------------|--------|
| Mère Marie de l'Incarnation, fondatrice des Urselines de Qué-<br>bec, par une religieuse du même ordre ..... | \$1.00 franco | \$1.12 |
| Mgr de Pontbriand, par le Vte du Breuil de Pontbriand .....  | .85 franco    | .95    |

## OUVRAGES DE M. L'ABBÉ CAMILLE ROY :

|   |            |     |
|---|------------|-----|
| Nos Origines Littéraires .....                                | .75 franco | .83 |
| Essais sur la Littérature Cana-<br>dienne .....               | .90 franco | .98 |
| Tableau de l'His. de la Litt. Cana-<br>dienne-française ..... | .25 franco | .28 |

## NOUVEAUTÉS FRANÇAISES :

|                                  |            |     |
|----------------------------------|------------|-----|
| La Barrière, Bazin .....         | .85 franco | .93 |
| L'Etoile du Matin, Retté .....   | .85 franco | .93 |
| La Robe de laine, Bordeaux ..... | .85 franco | .93 |

## NOUVEAUTÉS FRANÇAISES POUR LE CLERGÉ :

|   |               |        |
|---|---------------|--------|
| Le Gouvernement de soi-même, Eymieu, 2 vols. ...                                | \$1.70 franco | \$1.85 |
| Les Enfants mal élevés, Nicolay .....   | .85 franco    | .93    |
| Le Vieillard, Mgr Baunard .....   | 1.25 franco   | 1.35   |
| Causeries du P. Van Tricht, en 10 vols., se vendent<br>séparément, le vol. .... | .75 franco    | .85    |
| Catéchisme expliqué par l'abbé Moisset .....                                    | .75 franco    | .83    |
| Catéchisme expliqué par l'abbé Spirago .....                                    | 1.25 franco   | 1.35   |

(Ces deux derniers ouvrages conviennent à tous les diocèses.)

## **LA LIBRAIRIE DU CLERGE**

# **J. P. GARNEAU**

## **6 rue de la Fabrique, QUEBEC**

### **DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE**

# L'ILLUSTRATION

Supplément de "La Revue Franco-Américaine"

Vol. VII. No. 4.

Montréal, 1er Août, 1911

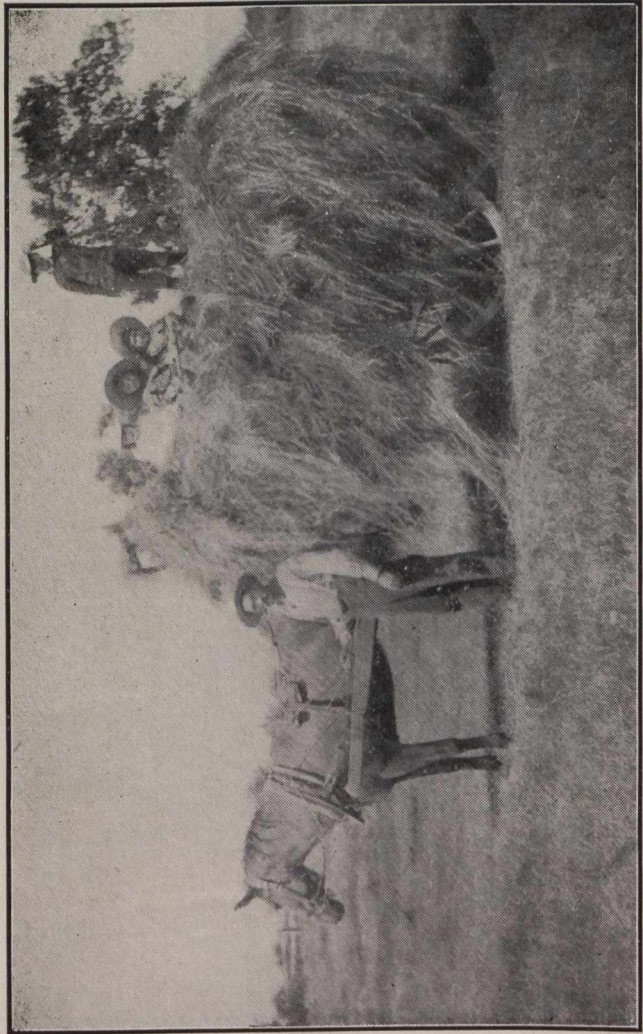


M. l'échevin L. A. LAVALLÉE

président de l'Alliance Nationale, élu à la commission scolaire de Montréal à la place de M. Gallery, sortant de charge. C'est le commencement d'une séparation désirée et désirable entre catholiques canadiens-français et irlandais.

## Chez nos colons Canadiens-français]

[Vignettes reproduites des intéressantes brochures "*Vastes champs*," publiées par M. Alfred Pelland, publiciste du département de la colonisation, à Québec].



La récolte du foin. Les enfants sont initiés de bonne heure à la vie des champs.



Tout le monde aux champs.



Pionniers à l'ouvrage.

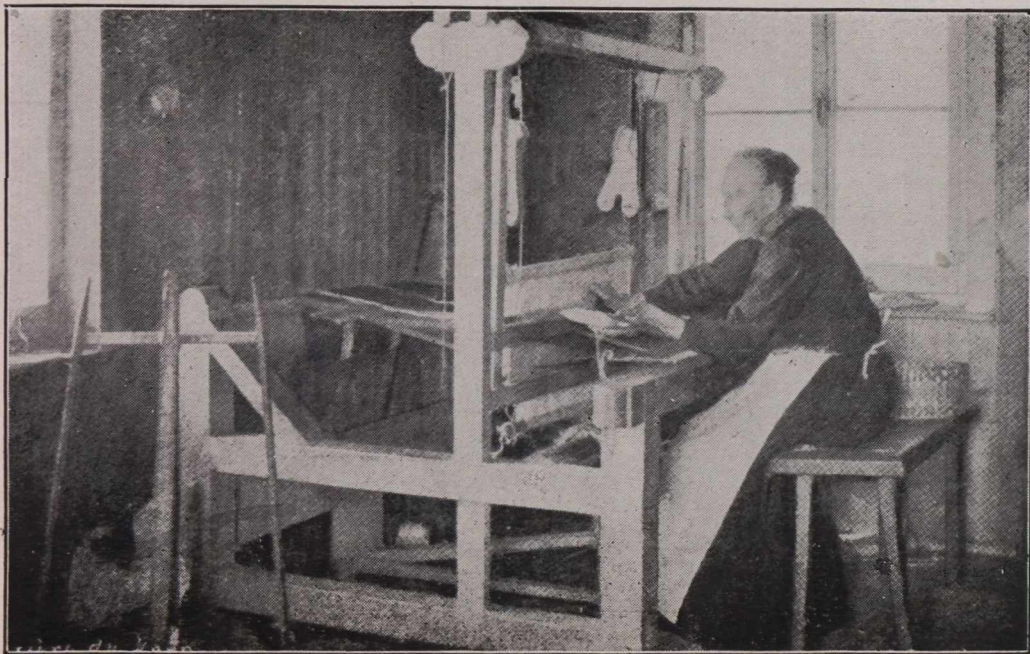


Un groupe de colons travaillant sur le chemin conduisant de Maniwaki au Lac-des-Iles.



Colons en route pour le labour. Le fusil et la charrue—c'est dans les meilleures traditions du pays.





L'industrie à la maison. Le "métier" de nos grand' mères.



Une école de filage dans une région de colonisation.

# Les Bucherons

(PIÈCE A DIRE)

---

Je veux vous raconter les gestes authentiques  
D'un homme et d'un pivert, tous les deux bûcherons.  
— L'un couchait sur le sol les grands chênes celtiques,  
L'autre auscultait le sein des longs bouleaux phtisiques,  
Et, pour passer le temps, y creusait des trous ronds.

Leur amitié venait d'une commune haine :  
Tous deux s'étaient promis, unissant leurs efforts,  
D'extirper du coteau sapin, fayard et chêne,  
Et de rendre le bois aussi nu que la plaine.  
L'un frappait les plus vieux, et l'autre les plus forts.

Dès que sous les rameaux un rayon de lumière  
Faisait fuir les lapins en maraude surpris,  
Homme et pic travaillaient.— Le soir, de la clairière,  
On entendait encor la hache et la tarière,  
Et les échos du bois, navrants comme des cris.

Il eût fallu les voir tous les deux à leur tâche !  
L'homme, petit, trapu, courbé parmi les houx,  
Se couronnant le front des éclairs de sa hache,  
Et le pic écorçant, perforant sans relâche  
Les hêtres d'où fuyaient de beaux écureuils roux.

Et, comme des guerriers frappés dans leurs armures,  
Les géants chevelus s'écroulaient en grondant,  
Et le bois s'emplissait de terribles murmures ;  
Puis la mousse étanchait la sève, et les ramures  
Jaunissaient sans honneur sous le soleil ardent !

Merles et rossignols, geais bleus, palombes blanches,  
Fuyaient ce lieu maudit ; et l'aigle tournoyant,  
S'il voyait s'effondrer comme des avalanches  
Les chênes qui portaient ses enfants dans les branches,  
Du haut du ciel profond s'abattait en criant.

Mais l'homme redressait sa taille rabougrie :  
 Près du géant tombé le nain se trouvait haut.  
 " On va bien m'en donner cent francs à la scierie !  
 Disait-il. Quelle poutre, une fois équarrie !"  
 Et le pivert riait de son rire idiot.

Car il représentait, dans cette horrible lutte,  
 Ce qu'a d'inconscient la haine, et de fatal,  
 Quand elle s'est logée au crâne d'une brute ;  
 Il riait des affronts, il riait de la chute  
 De la forêt sa mère et de l'arbre natal !

L'arbre coupé, les deux scélérats faisaient fête :  
 L'un mangeait du pain noir et l'autre des fourmis ;  
 Puis, pour que la besogne au plus tôt fût parfaite,  
 Le bûcheron au pied et le pivert au faite  
 Réveillaient les échos un moment endormis.

Et la noble forêt, lentement dépouillée,  
 Voyant sa robe verte à ses pieds se flétrir,  
 D'un indigent tapis de fougère rouillée  
 Tâchait de revêtir son épaule souillée,  
 Et pleurait ses fils morts, et se sentait mourir.

Un arbre seulement, un beau hêtre sans tache,  
 Ferme et droit, s'élevait au sommet du coteau.  
 Dôme vert au printemps, en hiver blanc panache,  
 L'homme n'avait jamais sur lui porté la hache,  
 Ni le bec noir du pic troué son blanc manteau.

Mais avec les forfaits grandissait leur audace :  
 " Après tout, que fait là ce hêtre ? dirent-ils.  
 — Je trouve qu'à lui seul il tient beaucoup de place !  
 — Si nous lui rabattions le chapeau sur la face ?... "  
 Et tous deux contre lui tournèrent leurs outils.

Le hêtre résistait, mais les coups redoublèrent,  
 Et l'arbre dit enfin : " Je le veux bien, luttons ! "  
 Puis ses longs bras sur l'homme en craquant se courbe—  
 L'homme cria, le tronc rugit, tous deux tombèrent, [rent ;  
 Et le bois applaudit dans ses antres profonds.

Comme une ardente fleur d'où le poison s'exhale,  
 Et qu'on foule en passant parmi les gazons gras,  
 Quand le hêtre croula sous la hache brutale,  
 Le pivert, étendant ses deux ailes d'or pâle,  
 Fut écrasé sur l'homme et mourut dans ses bras.

Pour faire au bûcheron le sombre " habit sans manches " ,  
 Que l'on ne quitte plus une fois qu'on l'a mis,  
 On tailla dans le tronc quatre solides planches ;  
 Et l'on abandonna le pivert sous les branches,  
 Où son cadavre fut mangé par les fourmis.

Et depuis, la forêt, qui, dans ses herbes fraîches,  
 Gardait des arbres morts les fâines et les glands,  
 Sous d'opulents rameaux cachant les cimes sèches,  
 Aura bientôt fini de réparer ses brèches  
 Et renoué son grand manteau vert sur ses flancs.

Merles et rossignols y reviennent en foule ;  
 Le rapide chevreuil bondit par les sentiers ;  
 La source, en gazouillant, vers le ravin s'écoule,  
 Et, dans les coins perdus où le ramier roucoule,  
 Les fiancés rêveurs passent des jours entiers. . .

\* \* \*

Ainsi, tu referas, pourvu que tu le veuilles,  
 France, les légions qui doivent te venger,  
 Et, dans l'ombre où depuis longtemps tu te recueilles,  
 Tu vois déjà pousser, comme le bois ses feuilles,  
 Les rejetons de ceux que frappa l'étranger !

Les bûcherons germains t'ont laissé leur entaille,  
 Et mille pics têtus, éclos de nos revers,  
 S'acharnent quelquefois à te livrer bataille.  
 Réponds par le dédain : leur bec n'est pas de taille  
 A t'aller jusqu'au cœur, grand arbre aux rameaux verts

Sois donc calme, et travaille aux revanches prochaines,  
 France ! Rends à tes fils leurs antiques élans !  
 Fais que leurs bras soient forts comme ceux de tes chênes,

Et tu pourras briser, comme on brise des chaînes,  
Ces frontières d'un jour qui te gênent les flancs.  
Ainsi que la forêt patiente et tenace

Qui, par de nouveaux jets, reconquiert le terrain,  
Comme elle recueillie et comme elle vivace,  
Tu descendras un jour vers les plaines d'Alsace,  
France ! et tu reprendras ta terre jusqu'au Rhin !

**François Fabié.**

## Le Blé qui jaunit...

---

Il y a trois ans, René Bazin, fidèle à une vieille et louable habitude, publiait un bon livre: "Le Blé qui lève." Dans sa pensée, "le blé qui lève," c'était l'action sociale catholique populaire; l'expression n'est plus juste: le blé est levé!

Au Canada, l'Association Catholique de la Jeunesse devint "le blé qui lève." Mais, après le Conseil fédéral qu'elle vient de tenir à Montréal, le 2 juillet, il faut dire encore que le blé est levé; il fait tressaillir de joie ceux qui attendent la moisson prochaine, parce qu'ils en sentent le besoin.

L'A. C. J. a pour but "d'opérer le groupement des jeunes Canadiens-Français, et de les préparer, par la piété, l'étude et l'action, à une vie efficacement militante pour le bien de la religion et de la patrie." (1)

L'Association est modeste, par vertu plutôt que par condition; car, non seulement elle se prépare à une vie efficacement militante pour le bien de la religion et de la patrie, mais déjà elle s'occupe de promouvoir et de défendre nos intérêts religieux et nationaux. Faudrait-il, pour s'en convaincre, rappeler sa campagne pour le français, sa campagne antialcoolique, ses démonstrations patriotiques et religieuses au monument Champlain et à l'Aréna, ses congrès de Québec et d'Ottawa, l'appui qu'elle donne à la bonne presse, l'œuvre des retraites fermées, l'érection prochaine d'un monument à Dollard, et même la fondation récente de l'Ecole Sociale Populaire?

Le huitième Conseil fédéral, comme les précédents, a été une véritable réunion de famille, et d'une famille dont les membres ne connaissent pas les querelles ni la jalousie. L'Association ne s'est jamais sentie aussi forte que le

---

(1) Statuts refondus de Québec, 1911; art. 1 et 3.

2 juillet dernier. Elle a fait la refonte de ses statuts, légiféré sur les unions régionales, et tout s'est passé sans heurts; la charité sait mettre ses tampons partout. La discussion a parfois été vive, nous voulons dire sérieuse, mais les esprits étaient tellement bien disposés que toutes les mesures ont été adoptées finalement à l'unanimité.

C'est à l'unanimité que les délégués ont refusé d'accepter la démission du président Beaupré. Cet individu-là est encore plus modeste que l'Association, et si cette dernière ne lui avait jamais fait violence, il y a déjà un an qu'elle l'aurait perdu. Seul capable de remplir les fonctions de président,—c'était du moins la conviction de tous les délégués,—Beaupré s'était convaincu qu'il en était le seul incapable.

L'A. C. J. possède cinquante cercles pleins de vie. Au Conseil fédéral de 1912 elle en aura soixante et quinze.

La moisson approche, car le blé jaunit.....

**Charles McDonell.**



## Voix d'Acadie

---

### La tactique de l'assimilateur a-t-elle changé ?

Les faits abondent, chez nous, au point de mettre dans l'embarras lorsqu'il s'agit de les rapporter. La faveur dont paraissent jouir mes articles m'oblige à continuer.

\*  
\* \*

Lorsque, en 1867, fut faite la Confédération du Canada, le beau comté de Kent comptait une population dont plus des trois-quarts était acadienne. La majorité du dernier quart était composée d'Anglais protestants, le reste d'Irlandais. Le très petit nombre de ceux-ci était compensé par la turbulence, la coquinerie qui distingue cette "crasse du genre humain"—eût dit Voltaire s'il les eût connus.—On en a eu de rudes échantillons dans la province de Québec. On croirait même, en voyant ce qui se passe aujourd'hui à Montréal pour le choix d'un commissaire des écoles catholiques, qu'ils veulent recommencer avec nos frères canadiens-français, trop endormis, les scènes d'intimidation qui leur permettent de dominer toujours. Ils sont les mêmes partout ! Reste à savoir si le vieux sang français est décidé à se laisser faire, s'il n'est plus que de l'eau sale....

Il fallait donc, en 1867, choisir dans tout le Canada, ceux que le peuple voulait envoyer comme députés à la nouvelle Chambre des Communes.

Nos compatriotes du comté de Kent eurent l'heureuse idée d'honorer et d'appeler à les représenter, à cette époque, un Français de France, M. Renaud, devenu un véritable Acadien par son mariage avec une des nôtres. M. Renaud fut député durant tout le premier parlement, c'est-à-dire jusqu'en 1872. Aux élections du second parlement, M. Renaud fut battu par un Anglais, M. Cutter. Le parlement ayant

été dissous à la suite de l'affaire dite " Scandale du Pacifique," M. Cutter à son tour fut battu par M. McLeod, de St-Jean, N.-B., qui possédait dans Kent de grandes et florissantes industries. En 1878, M. Gilbert-A. Girouard (un de mes confrères de classe au Collège St-Joseph), un Acadien, opposa sa candidature à celle de M. McLeod et se fit élire par une forte majorité. En 1882, M. Girouard fut réélu, mais il résignait en 1883 pour cause de santé, en faveur d'une de nos lumières actuelles de l'Acadie, l'hon. juge P.-A. Landry.

A cette époque, on redoutait, je ne sais trop pourquoi, à Ottawa, l'ascendant que semblait devoir y prendre notre distingué compatriote. Il s'était révélé, au parlement local, ce qu'il était, ce qu'il est encore : politique profond, diplomate consommé.

Chose regrettable, et qui vient confirmer ce que je disais naguères, au sujet des motifs d'éloignement survenus entre les Acadiens et leurs frères de la province sœur, on vit entrer en scène, contre notre brillant Acadien, un Canadien-Français de haute marque, sir Hector Langevin, ministre des travaux publics. Sa situation, à la tête de cet important ministère, le mettait en relation très directe avec notre peuple des provinces maritimes.

Sir Hector Langevin était venu dans le comté de Kent pour différentes choses intéressant son ministère, lorsque tout à coup il apprit à Bouctouche que M. Girouard avait envoyé sa démission motivée à Ottawa, et qu'il désignait l'hon. P.-A. Landry comme son successeur. Sir Hector essaya tout de suite de faire revenir M. Girouard de sa détermination : ce fut vainement. Sir Hector rassembla le peuple dans l'église de Bouctouche et usa de toute son influence auprès des électeurs pour que la démission de M. Girouard fût retirée. Il déclarait ne pas approuver le choix du peuple et se donnait comme le seul protecteur du peuple d'Acadie. Il redoutait l'entrée à la Chambre des Communes d'un homme énergique pouvant tenter le relèvement de sa race. Il s'engagea à prévenir le ministère si la démission n'était pas encore acceptée, afin de permettre aux électeurs de Kent de revenir sur leur décision.

La démission, fort heureusement, était acceptée : quant à l'électorat, sa décision était irrévocable, il maintenait son choix. Sir Hector ne cacha pas son désappointement et n'eut que des paroles acerbes pour les Acadiens.

Il est bien permis, en présence de pareils faits, de s'étonner des manières d'agir de ce ministre des travaux publics d'Ottawa—d'un Canadien-Français, à l'égard d'un peuple de son sang, de sa race.—Qu'y avait-il tant à redouter d'un seul homme ? Car jusque-là, l'hon. M. Landry était le seul des nôtres qui, élu, eût été député en Acadie. Pour nous, c'était notre seule chance de voir relever un peu notre peuple. Nous avons un homme distingué, un véritable orateur, un diplomate sérieux. Il l'a prouvé dès qu'il fut arrivé à la Chambre des Communes, où il fut admiré.

Est-il possible de croire que les deux peuples français du Canada pouvaient se rapprocher après des actes comme celui de sir Hector Langevin ? Ne devons-nous pas nous imaginer que nos frères du Canada voulaient nous ostraciser, tout comme le faisait si bien, dans le domaine de la religion, le clergé assimilateur ?

Je ne récrimine pas : ces choses sont passées. Je rapporte les faits, pour qu'ils servent à l'histoire.

Aujourd'hui l'union s'est faite, elle est complète : il faut qu'elle dure. Plus que cela, il faut qu'elle soit effective.

Les deux villes principales du comté de Kent sont Richibouctou et Kingston (aujourd'hui Rexton) ; elles ne sont séparées l'une de l'autre que par une distance de deux ou ou trois milles. Elles ne comptent que peu d'Acadiens, qui occupent et cultivent leurs terres. Le grand commerce y est entre les mains des Anglais. Le petit commerce, mais surtout les débits de poisons sont exploités par les Irlandais. Au moyen de l'eau de feu, ces derniers comptaient se rendre maîtres des volontés de nos compatriotes, mais encore plus de leurs biens. Ils sont bien les dignes continuateurs des Lawrence, des Winslow, par l'astuce, puisque, en somme, ils ne sont encore et ne seront jamais qu'un peuple d'esclaves ou de tyrans ; c'est ce qui explique leur façon de comprendre la liberté. Leur désir, alors comme

aujourd'hui, en Québec ou ici, est de dominer : le clergé dans les affaires de la religion, le peuple dans les affaires du gouvernement civil. Ils sont admirables dans leurs tactiques pour nous tout enlever : voyez Montréal aujourd'hui !

Il me sera bien permis de dire—c'est mon droit de citoyen—que le lieutenant-gouverneur de Québec commettrait une action condamnable au premier chef s'il obtempérait aux ordres—discrets, mais des ordres tout de même—de ces mauvais citoyens dans l'affaire du commissaire des écoles catholiques de Montréal. Et il serait difficile d'espérer, à l'avenir, quoi que ce soit de bon d'un peuple qui laisserait cette injustice se perpétrer, si les Canadiens-français de Montréal la toléraient. (I)

Malgré toute leur astuce, leurs appels aux passions les plus viles, le cabaretiers de Richibouctou et de Kingston, je me hâte de le dire à l'honneur de nos braves Acadiens, n'eurent que peu de succès. On va le voir.

Nous sommes arrivés en 1883. Il fallait élire celui qui remplacerait M. Girouard. L'hon. P.-A. Landry était notre candidat, je l'ai dit. Il lui fut suscité une formidable opposition par le petit groupe d'énergumènes turbulents du comté. Le candidat de cette faction était un homme de valeur : M. McInerney, avocat, lui aussi ; lui aussi ancien élève du Collège St-Joseph, où il s'était familiarisé avec la langue française. Il était né dans le comté de Kent, l'argument sur lequel il comptait pour attirer nos compatriotes à sa candidature. Son père, grâce toujours au vote acadien, avait représenté le comté au Conseil législatif ; le fils, d'après M. McInerney, devait hériter du père. Il oubliait, quand il reprochait à l'hon. M. Landry de n'être pas né dans le comté de Kent, que les Irlandais eux-mêmes avaient

---

NOTE.—Notre collaborateur qui voyage, en ce moment, dans l'Etat du Maine, a sans doute appris que cette question venait d'être réglée dans le sens voulu par les Canadiens-français. Le gouverneur en conseil, sur recommandation du conseil de ville de Montréal, a élu M. l'échevin Lavallée, le distingué président de l'Alliance Nationale, pour remplacer M. Gallery, à la commission scolaire.

voté pour les députés Cutter et McLeod, étrangers au comté. Il ne comprenait pas non plus que tout enfant de l'Acadie, pour nous, est Acadien, n'importe dans quelle partie de l'Acadie qu'il se trouve.

Les deux adversaires étaient dignes l'un de l'autre. Orateurs distingués l'un et l'autre, brillantes intelligences, ils avaient ce qu'il fallait pour éblouir et attirer les masses. Notre candidat avait une plus haute conception de la politique que son adversaire; il était aussi plus habile.

Pendant des semaines, les Irlandais tramèrent leurs complots, mettant tout en jeu, y compris l'intimidation, pour faire réussir leur candidat. Les Anglais nous étaient favorables.

### Infâmes menées

Le jour de la bataille arriva. Une scène sauvage se produisit dans la paroisse de Richibouctou Village, dans un district acadien.

Dès le matin, à l'heure où s'ouvre le vote, arrivent de Kingston, et de Richibouctou même, une dizaine de voitures chargées de bandits vociférant, jurant, criant comme des possédés, déterminés à empêcher les nôtres de voter. Armés de bâtons, de pierres, ils entourent le bureau de votation.

A onze heures du matin, les nôtres n'avaient pas encore pu déposer leurs bulletins. Ils se rendent auprès de leur curé, M. l'abbé F.-X. Cormier (le patriote qui dota si magnifiquement le Collège St-Joseph). L'église et le presbytère se trouvaient à environ un mille et demi du bureau de votation. Ils lui demandent conseil. Doivent-ils résister à la force par la force et peuvent-ils s'armer?

M. le curé leur répond: "Comme moi, vous êtes Acadiens. Défendez-vous! Mais pas d'armes meurtrières! Vous êtes forts, vous aurez tôt fait de disperser cette canaille."

Les Acadiens se précipitèrent vers le poll. Ils tombent sur les Irlandais avec un entrain si admirable, font pleuvoir sur ces diables une si magistrale volée de bois vert, que les braillards se sauvent vers le marais voisin du village, sans songer à reprendre leurs voitures. Les nôtres

avaient manœuvré de telle sorte, que ces brigands se trouvaient dans la vase jusqu'aux aisselles.

Les Acadiens les laissèrent laver leur... honte et la boue qui les couvraient. Les bandits prirent la fuite tard, le soir, vers leur domicile, espérant ne pas être observés de la population et de leurs amis le long de la route. Les Français votèrent tout à leur aise sans plus être dérangés.

Le scrutin clos, les officiers-rapporteurs du sud du comté, rapportant leurs boîtes scellées à Richibouctou, où devait se faire le dépouillement, passèrent par Bouctouche, où ils soupèrent; là ils furent avertis que dans le bois, sur la route de Richibouctou, un nombreux parti d'Irlandais armés les attendaient, afin de leur enlever les boîtes. Bien que les officiers-rapporteurs fussent armés, eux aussi, ils jugèrent qu'il valait mieux passer la nuit à Bouctouche afin d'éviter l'effusion du sang. Et le lendemain matin, nous nous rendîmes sans encombre à Richibouctou; je dis nous, car j'étais, en effet, l'un des officiers-rapporteurs.

Lorsque le dépouillement fut fait, en attendant le résultat du vote, des bagarres se produisirent encore dans les rues de Richibouctou. Quand ils le pouvaient, les Irlandais battaient nos Acadiens isolés—c'est un trait de leur caractère dont votre Michel Renouf nous a parlé un jour d'une façon fort amusante.

Le soir, plusieurs des officiers-rapporteurs et moi, nous allâmes passer la veillée chez un ami, M. Richard, père de notre docteur de Moncton, M. F.-A. Richard: celui-ci doit s'en rappeler, il était déjà assez grandelet pour observer ces choses-là. Nous n'étions pas sitôt assis que les Irlandais, en nombre imposant, arrivèrent avec des bâtons, des pierres, tout ce qui leur tombe sous la main. En un clin d'œil toutes les fenêtres volent en éclats, les portes sont brisées. Ce que voyant, nous décidons une sortie, bien déterminés à défendre notre vie selon notre droit.

Pressentant ce qui les attendait, les possédés prirent la fuite dans toutes les directions. Ils ne se représentèrent plus.

Voilà ce qui se produisait—et se produit encore de temps

à autre—partout où il y avait des Français. Cela se produit encore, ai-je dit : surtout où nos compatriotes sont quelque peu en minorité (ce qui, qu'on le sache bien, sera une..... faute bientôt corrigée. On le verra par les recensements.)

### Que faire contre la domination ?

Nous n'avions que deux compatriotes parmi les laïques, osant ouvrir la bouche devant nos persécuteurs. Ces vaillants lutteurs, en dehors de quelques membres de notre clergé, sont les vrais chefs de notre peuple par leur talent, par leurs lumières. J'ai nommé l'honorable juge P.-A. Landry et le sénateur Pascal Poirier. Par la voie hiérarchique religieuse, ils ont essayé de faire parvenir leurs supplications jusqu'à Rome. Ce fut toujours sans résultat. Et si, malgré tout, il arrivait à Rome certains échos de leurs réclamations, l'Irlandais assimilateur dont l'influence était à son apogée à la Cour romaine faisait croire au Saint-Siège qu'il n'y avait que "trois ou quatre mécontents en Acadie qui se plaignaient de l'état de choses actuel. Que ces trois ou quatre ne représentaient pas le sentiment de leurs compatriotes." Il eût fallu, pour nous faire entendre, envoyer au Souverain Pontife une requête couverte de cent quatre-vingt mille noms acadiens. Et Rome, peut-être, ne nous aurait encore jugés qu'avec les arguments de nos persécuteurs.

La situation est-elle changée ? Y sait-on que nous combattons, comme nos frères de la province de Québec et ceux des Etats-Unis, pour la défense de nos droits les plus sacrés ? Quelqu'un peut-il dire si une action directe a jamais été faite à Rome dans ce but ? Malgré les preuves que j'en ai eues, je n'ose plus le croire. Les Acadiens ont mission de défendre leur cause, c'est sur eux-mêmes qu'ils doivent compter.

La manière d'agir de l'Irlandais ne varie pas. Qu'on en juge, une fois de plus, par ce qui vient de se passer à Montréal, le 11 juin dernier, jour de la première communion des petits enfants. Plus des trois-quarts des communiantes

étaient des petits français. M. le Curé, Irlandais naturellement, s'arrangea de façon à ce qu'il ne fût pas dit un mot de français en ce beau jour. Les mères de familles françaises se soulevèrent contre cet affront, tant il est vrai que la femme a plus de courage, même de courage civique, que l'homme.

Depuis la cession du Canada français à l'autorité britannique, l'Angleterre nous a reconnu le droit de pratiquer notre religion, de parler notre langue. Ces droits furent solennellement inscrits dans l'Acte de la Confédération, et le français fut reconnu comme langue officielle au même titre que l'anglais. Le gaélique n'y figure d'aucune manière.....

Or, je le demande, sommes-nous partie d'un royaume irlandais, ou bien du royaume britannique? Qui gouverne le pays; est-ce l'Irlandais ou bien l'Anglais? Si nous sommes sous le drapeau de l'Angleterre, de quel droit l'Irlandais ose-t-il fourrer son.... muflé dans nos affaires particulières, dans nos affaires de famille?

Un petit exemple: les exemples servent à affirmer les règles.

L'hon. F. Sweeney, M.P.P., avocat de cette ville, élu pour Westmoreland grâce au vote acadien et au prestige de M. C.-M. Léger, M.P.P., de Memramcook, figurant sur le même billet, l'hon. Sweeney, un monsieur qui fut ministre sous le gouvernement Robinson jusqu'à sa chute il y a deux ans, se voyant à la veille d'être battu et ne pouvant plus compter se voir entraîné dans le sillage de M. Léger, essaye d'avoir la place de surintendant du pénitencier de Dorchester.

Pour cela, il oppose sa propre candidature à celle de l'hon. C.-H. LaBillois, sous prétexte que la place appartient au comté de Westmoreland, tandis que le pénitencier sert aux trois provinces maritimes. Cet Irlandais, grand maître des K. of C. de notre ville, société dans laquelle il cherche à fourvoyer le plus possible de nos pauvres compatriotes dupes de son ambition, est avocat et peut se suffire. M. Labillois, qui a tant fait pour sa province lorsqu'il était ministre des travaux publics, qui s'est sacrifié, qui est sorti de là aussi pauvre qu'il y était entré, n'est pas avocat, et il



a certainement tous les meilleurs titres à cette position. Mais M. Sweeney, à l'exemple de tous les Irlandais parvenus à ce qu'ils sont grâce aux Français—comme M. Murphy dans Russell, Ontario—prétend que tout lui est dû et il se moque bien de ses commettants dès qu'il est élu !

Ainsi agissent-ils tous, ces assimilateurs, au religieux et au civil.

Inutile de dire que M. Sweeney emploie toutes les influences, fait donner toute la grosse artillerie du parti, dans sa lutte contre l'hon. M. LaBillois.

Le résultat de cette lutte sera sans doute connu quand ceci sera publié : peu importe.

Est-ce que nos frères de Québec ne parviendront pas à comprendre cela ? Est-ce que leur DEVOIR envers leur sang ne les oblige pas à imposer leur volonté à l'assimilateur dans l'affaire du commissaire d'écoles de Montréal ; de lui interdire toute immixtion en cette affaire ; et si l'Irlandais a le droit de pétition, nos frères n'ont-ils pas le devoir d'exiger que le lieutenant gouverneur respecte le droit, qu'il n'oublie pas la justice ? En Ontario, n'est-ce pas de la même manière que nos frères doivent procéder ?

Mais, à eux d'y voir : ils ne souffrent pas non plus de recevoir de leçons ou d'aide de l'étranger.

Vous avez dû remarquer jusqu'où va l'outrecuidance de l'Irlandais ; il veut régenter jusqu'à nos maisons d'éducation. Voyez ce qui arrive quand le malheur veut que ces gens mettent la main sur un couvent : si la Supérieure est française, on a grand soin d'envoyer une ou deux sœurs irlandaises chargées du . . . *beau* rôle d'espions.

Il est temps que l'élément français du Nouveau-Monde se réveille de sa coupable torpeur . . . à moins qu'il ne soit résolu à prendre le joug que porte le persécuteur en son pays d'Irlande, à remplacer celui-ci dans son rôle d'esclave. Et "l'esclave de quel maître !" . . . —Car imaginez-vous tortionnaire—d'âmes ou de corps—plus bêtement sauvage que l'esclave affranchi ? . . .

V.-A. Landry.

## En lisant un vieux numéro du "Times," de Londres (22 juin 1815)

### La bataille de Waterloo

Il y a quelques années, l'un des attachés à la rédaction de l'*Opinion Publique*, de Worcester, qui résidait alors dans les environs de Springfield, ayant fait l'acquisition chez un brocanteur d'une liasse de numéros du *Times* de Londres de la décade de 1850, trouva dissimulée dans ces vieux feuillets une feuille encore plus vieille et portant les traces d'une longue usure et vétusté. C'était un numéro du *Times* portant la date du 22 juin 1815 et contenant les premiers rapports publiés à Londres de la fameuse bataille de Waterloo, qui s'était livrée juste une semaine auparavant, le 15 juin.

Cette vieille relique est un curieux spécimen des journaux d'alors. Le grand journal anglais ne se reconnaîtrait pas aujourd'hui dans cette petite feuille à quatre pages de quatre colonnes et environ les deux tiers de la longueur de nos journaux modernes. Entre les deux mots du titre '*The Times*' est le portrait des armes d'Angleterre. La feuille jaunie que j'ai sous les yeux porte le numéro 9554, ce qui indique qu'à cette époque reculée le *Times* avait déjà fourni une longue carrière. Il n'y a rien pour indiquer si le journal était quotidien, hebdomadaire ou autrement. Le prix du numéro était de 5 deniers, c'est-à-dire environ 10 cents de notre monnaie.

La première page du numéro du 22 juin 1815 est presque entièrement consacrée à des petites annonces d'un pouce ou deux. Au bas de la première colonne à droite est un entrefilet sans titre sur la victoire de Wellington. Les ennemis de Napoléon, le moderne César qui avait vaincu l'Europe mais dont l'étoile pâlisait alors désespérément, se livraient à des transports de joie à la pensée que le

titan des batailles, le colosse, maintenant aux pieds d'argile, qui avait si longtemps fait trembler le monde, avait mordu la poussière. Cette bataille de Waterloo, décrite dans le vieux numéro du *Times* que je viens de mentionner, fut l'un de ces grands faits de l'histoire qui décident des destinées du monde. Si le grand empereur eût gagné cette suprême bataille, il est probable que les événements subséquents eussent été tout autres. Napoléon fut près de la victoire en cette circonstance, puisque Wellington lui-même avouait ensuite qu'il n'avait jamais été aussi près de la défaite. Ce n'est que depuis tout récemment que nous avons la preuve positive que Wellington entretenait ces sentiments au sujet de la célèbre bataille. En effet, par une lettre inédite de Wellington que vient de produire sa famille, on a un témoignage précieux du chef de l'armée anglaise sur la bataille de Waterloo.

Voici le passage de cette lettre qui concerne la mémorable journée :

“ Vous avez, sans doute, déjà, des nouvelles de nos affaires désespérées avec Bonaparte, écrivait Wellington à son frère Williams Wellesley Pol, lord Mornington. Cette bataille de Waterloo fut la plus mauvaise que j'eusse jamais vue. Dans toute ma carrière, je n'avais pas éprouvé un trouble pareil, et j'avoue n'avoir jamais été aussi près de la défaite !”

Voici comment le *Times* rendait compte de la terrible bataille, une semaine après qu'elle fut livrée :

“ Nous avons vu un monsieur qui est parti de Bruxelles, dimanche soir, dans le temps où le peuple manifestait la plus grande joie pour une victoire décisive gagnée par le duc de WELLINGTON ce jour-là. Les blessés commençaient à être apportés dans des chariots, comme ce monsieur quittait Bruxelles. Un grand nombre d'officiers anglais présents dans les affaires du 16, ont déclaré qu'il n'ont jamais vu de plus sévère bataille dans la Péninsule que

celle qui a eu lieu sur les plaines de Fleurus et ses environs. Ce qui a rendu le sort des 79<sup>e</sup> et 42<sup>e</sup> régiments si sévère, a été de ce qu'ils ont été pris par surprise par un fort contingent de cuirassiers qui s'étaient embusqués pour eux dans un chemin dont la totalité était complètement interceptée par des champs de maïs immensément haut. Le 79<sup>e</sup> régiment fut attaqué avec une telle furie, que le plus grand nombre furent taillés en pièces, et la totalité était en danger d'être détruite si ce n'eût été de l'arrivée du brave 42<sup>e</sup>. Ce dernier régiment se forma en un carré, et cinq fois il fut rompu. A la sixième attaque il forma le plan d'ouvrir un passage vers l'ennemi ; et le moment qu'il l'effectua, il changea sa position et enveloppa tellement les cuirassiers que pas un seul homme ne put s'échapper ; ainsi fut complétée la destruction de l'un des plus beaux régiments de BONAPARTE. Le col. Cameron, dit notre informant, fut tué à la tête du brave 42<sup>e</sup>. Le lendemain, samedi, lorsque l'appel du 79<sup>e</sup> fut fait, les hommes n'étaient pas plus qu'au nombre de 54 et deux officiers. On s'attendait néanmoins à ce que quelques autres fussent ramenés. La division du général PICTON fit des merveilles, et le brave général lui-même combattit à la tête de la division de manière à étonner les plus grands vétérans. Le duc de WELLINGTON s'est exposé comme d'habitude à un danger imminent ; les balles, dit notre informant, sifflaient autour de lui dans toutes les directions."

La deuxième page est presque entièrement consacrée au rapport officiel du général Wellington. Il n'y a pas de titre, et la première ligne est celle-ci : "BUREAUX DU TIMES, jeudi 11 heures du matin." Puis "Nous arrêtons de nouveau la presse pour insérer une copie de la LONDON GAZETTE EXTRAORDINARY." Cela paraît être un extrait de la Gazette officielle contenant une copie du rapport du général Wellington sur la bataille de Waterloo. Le rapport paraît avoir été imprimé ce même jour, le jeudi 22 juin 1815, dans la *London Gazette*, Downing street. Le *Times* reproduit le texte de ce rapport qui est daté de

Waterloo le 19 juin 1815 et signé par Wellington lui-même. Le rapport est précédé du préambule suivant : "L'honorable major H. Percy est arrivé tard hier soir avec une dépêche du feld-maréchal duc de Wellington, K. G., au comte Bathurst, principal secrétaire de Sa Majesté pour le département de la guerre, dont voici une copie."

Le rapport du duc couvre presque les quatre colonnes entières du journal. Dans un premier post-scriptum il dit que, depuis qu'il a écrit ce qui précède, il a appris que le major général sir William Ponsonby est tué, et il dit qu'il doit ajouter l'expression de sa douleur pour le sort d'un officier qui avait déjà rendu de très brillants et importants services, et était un ornement pour sa profession. Dans un deuxième post-scriptum il dit qu'il n'a pas encore eu les rapports des tués et des blessés, mais il inclut une liste des officiers tués et blessés pendant les deux jours de la bataille, en autant qu'il est possible de le faire sans les rapports. Il dit aussi qu'il est heureux d'ajouter que le colonel de Lancey n'est pas mort et qu'il y a bon espoir qu'il se rétablisse.

Cette liste d'officiers tués et blessés couvrent les trois-quarts de la dernière colonne de la troisième page et les deux tiers de la dernière. Le premier en tête de la liste provisoire des tués est le duc de Brunswick, et ils sont en tout au nombre de trente-six. Les officiers blessés sont au nombre de soixante-dix, et le premier nommé est Son Altesse Royale le prince d'Orange.

La première colonne de la troisième page débute par un bulletin officiel daté du jour même, le 22 juin 1815, de Downing street.

Voici la traduction de ce bulletin officiel, auquel les passages en lettres capitales sont conservés comme dans l'original publié dans le *Times* du 22 juin 1815 :

" DOWNING Street, 22 juin 1815.

" La dépêche du duc de Wellington, datée à Waterloo le 19 juin, déclare que le jour précédent Buonaparte attaqua avec toute sa force, la ligne Britannique supportée par un

corps de Prussiens ; laquelle attaque, après un long et sanguinaire conflit, se termina dans la déroute complète de l'armée de l'ennemi, avec la perte de CENT CINQUANTE pièces de CANON et DEUX AIGLES.

“ Durant la nuit, les Prussiens sous le Maréchal Blucher, qui se joignirent dans la poursuite de l'ennemi, capturèrent SOIXANTE CANONS et une grande partie du bagage du Buonaparte. Les armées alliées continuèrent de poursuivre l'ennemi. Deux Généraux Français furent pris.”

Ce bulletin est suivi d'un long article de deux colonnes où le rédacteur du *Times* se livre à des commentaires sur l'issue heureuse de la célèbre bataille pour les armes anglaises et des alliés. A la suite de cet article viennent la traduction anglaise de deux documents qui venaient d'être publiés à Paris : Une proclamation de Louis XVIII aux habitants des faubourgs St-Antoine et St-Marceau et une déclaration du duc d'Orléans, premier prince du sang, de France. Dans cette déclaration le duc d'Orléans engage les Français à être de fidèles sujets de Louis XVIII. C'est le même Louis-Philippe duc d'Orléans qui, à la suite de la révolution de 1830, remplaça Charles X sur le trône de France.

La noble conduite de ce prince rachetait en quelque sorte celle de son père, le trop fameux Philippe-Egalité qui avait été l'une des têtes dirigeantes de la Révolution et qui avait voté la mort de son cousin Louis XVI. Dans cette déclaration, celui qui devait incarner quinze ans plus tard la monarchie de juillet s'exprimait ainsi :

“ Français,—... Le principe irrévocable de la légitimité est maintenant la seule garantie de la paix en France et en Europe. Les révolutions n'ont servi qu'à faire sentir plus fortement sa force et son importance..... Oui, Français, je serais fier de vous gouverner, mais seulement dans le cas où je serais assez infortuné de voir l'accès du trône ouvert à moi par l'extinction d'une branche illustre.”

La sincérité du duc d'Orléans ne fait aucun doute, l'his-

toire a d'ailleurs enregistré le ralliement du chef de la maison d'Orléans au principe de la légitimité. Louis XVIII était un habile politique ; son frère le comte d'Artois, qui lui succéda à sa mort en 1826, ne l'était pas autant, il a même commis des erreurs fatales qui déchaînèrent une autre révolution devant laquelle Charles X dut s'enfuir précipitamment. En montant alors sur le trône, Louis-Philippe ne rompait en aucune manière les engagements qu'il avait pris envers la Légitimité.

Le bas de la première colonne de la dernière page est couvert par quatre petits paragraphes, dont le premier dit que des préparatifs se font partout pour une grande illumination générale qui devait avoir lieu le lendemain soir, "en conséquence de la glorieuse bataille gagnée sur toute l'armée française."

Les Anglais avaient raison de se réjouir de leur victoire sur Napoléon. Leur armée, aidée des alliés, avait brisé l'homme qui avait été la terreur du peuple anglais depuis quinze ans. On peut alors se figurer les transports de joie auxquels ont dû se livrer les bons habitants de Londres, quand la nouvelle du désastre des armes français fut répandue.

La bataille de Waterloo fut livrée le dimanche 18 juin ; la nouvelle du résultat ne parvint à Londres que quatre jours après, le jeudi 22. On constate ce fait par l'annonce officielle de la *Gazette de Londres*, reproduite le même jour, c'est-à-dire le 22, par le *Times*. C'est que dans ce temps-là, il y a près d'un siècle, les nouvelles mettaient plus de temps à se transmettre qu'aujourd'hui.

La vue de ce vieux chiffon de papier jauni ne laisse pas que de rendre rêveur. Voilà quatre-vingt-seize ans qu'il a été imprimé. Il a été contemporain d'événements qui ont bouleversé l'Europe et il a vu la chute retentissante du plus grand conquérant que le monde ait jamais connu. Il y a bien des années que les plus jeunes qui ont eu connaissance de ces événements n'existent plus sur cette terre, mais cette matière inerte, qui s'appelle le numéro du *Times* de Londres, du 22 juin 1815, semble revivre et se réveiller d'un long

sommeil après tant d'années, comme un témoignage vivant de la vanité des choses de ce monde. Cette bataille de Waterloo, c'était le dernier effort du grand empereur pour conserver la puissance qu'il sentait déjà lui échapper ; c'était la partie suprême où devait se jouer le sort d'un homme dont le génie avait surpassé celui des plus célèbres conquérants que l'humanité eût jamais connus—Alexandre, César et Charlemagne. Et l'homme prodigieux, qui avait compté les rois de l'Europe pour ses vassaux, devait perdre cette partie suprême. Le géant des batailles était tombé ; il ne lui restait, comme dernière ressource, que de se confier à la courtoisie et à l'honneur de son plus implacable ennemi, l'Angleterre. On sait comment le gouvernement anglais traita Napoléon, une fois qu'il l'eut entre ses mains. Il l'envoya prisonnier sur le rocher de Ste-Hélène, où l'ancien maître du monde mourut obscurément six ans après.

Ce vieux journal de quatre-vingt-seize ans, évoque aussi tout un monde de réflexions. Si on établit une comparaison entre les mœurs et coutumes de ce temps-là, on reste confondu. Considérons d'abord l'aspect de ce numéro du *Times*, du 22 juin 1815, et comparons-le avec quelqu'un des grands journaux quotidiens de notre époque. Au commencement du siècle dernier, le *Times* de Londres devait être au premier rang dans la presse mondiale, et quelle chétive apparence il aurait aujourd'hui s'il n'eût pas subi de modifications ! Quelle chemin parcouru depuis cette pauvre petite feuille de quatre pages à quatre colonnes aux grands quotidiens d'aujourd'hui de 16 à 20 pages à sept ou huit colonnes ! Quand cette feuille de papier que j'ai là devant mes yeux fut imprimée sur une presse rudimentaire mue par la seule force de l'homme, la vapeur n'avait pas encore reçu son application ; pour les moyens de transport on avait encore recours aux moyens primitifs ; la diligence classique était encore loin de faire place au train express. En l'absence de câble télégraphique et de bateaux à vapeur, la nouvelle de la bataille de Waterloo ne parvint en Amérique que plusieurs semaines après qu'elle fût livrée. Et lorsque enfin on apprit de ce côté-ci de l'Atlantique la



fin définitive de l'épopée napoléonienne, le grand empereur déchu était déjà près d'arriver sur son rocher de Ste-Hélène, s'il n'y était déjà arrivé.

Ce vieux numéro du *Times* montre cependant à quel degré de progrès était parvenu en cette année 1815 l'art de la typographie. Les caractères sont nets et bien formés, même à peu près semblables à ceux d'aujourd'hui. Le papier est fort et de bonne qualité. En un mot, le journal a une belle apparence typographique. Dans ce temps-là, et pendant de longues années après, les journaux étaient composés à la main; car on sait qu'il n'y a guère plus de vingt-cinq ans que les machines à composer ont commencé à être en usage. Au commencement du 19<sup>e</sup> siècle, non seulement les presses à imprimer étaient mues par la force que leur imprimait directement la main de l'homme, mais ce n'est que longtemps après que l'emploi de la vapeur leur fut appliqué. Aujourd'hui il y a longtemps que l'emploi de la vapeur comme force motrice des presses à imprimer est démodé. Le moteur électrique fait cet office beaucoup plus commodément et plus économiquement.

Dans quatre ans ce sera le centenaire de la bataille de Waterloo. S'il n'y a rien de changé d'ici là dans les rapports d'amitié qui existent entre la France et l'Angleterre, on s'efforcera vraisemblablement de part et d'autre à ne pas faire de manifestations qui pourraient froisser les susceptibilités nationales. Car Waterloo demeurera toujours dans l'histoire le grand fait qui a signalé la fin héroïque d'un règne dont les actions jetèrent un éclat sans pareil sur la nation française.

Napoléon avait porté l'art de la guerre à sa plus haute perfection. Il présentait probablement qu'il était l'instrument de la Providence pour relever la France et la faire sortir des ruines amoncelées par la terrible tourmente de la Révolution qu'elle venait de traverser. Il fallait un génie incomparable comme le sien pour entreprendre et mener à bonne fin une tâche aussi herculéenne. Prompt comme la foudre, et de son regard d'aigle semblant fouiller dans l'avenir, il conçut et exécuta avec un rare bonheur ces actions

d'éclat qui ont nom Arcole, Austerlitz, Wagram, etc., et qui jetaient le monde dans la stupeur. Mais à côté de ses brillantes qualités Napoléon avait aussi un défaut capital : il était trop ambitieux, trop infatué de sa puissance et de son prestige. Dès lors commencèrent la suite de ses revers : la malheureuse campagne de Russie, où les éléments se conjurèrent avec ses ennemis contre lui, la déportation à l'île d'Elbe et son séjour dans cette île pendant la première Restauration. Un moment la lampe a paru se rallumer avec les Cent Jours, mais l'heure de la catastrophe finale sonna bientôt sur les plaines de Waterloo. Le grand homme déchu endurera alors un martyre de six années dans la solitude de son rocher de Ste-Hélène qu'une politique implacable lui imposa, avant que la mort vienne le délivrer de ses souffrances morales et physiques. Ces dernières devaient être plus terribles que les autres. Pensez-y donc, cet homme qui au temps de sa puissance et de sa splendeur n'avait qu'un mot à dire, qu'un signal à donner pour se faire obéir des souverains de l'Europe, se voir tenu captif sur un rocher désert au milieu de l'océan, assujetti aux caprices et aux brutalités d'un géolier anglais. Quelle décadence ! Quel abaissement ! Quel terrible exemple des voies insondables de Dieu qui, à son heure, frappe l'orgueilleux.

Il faut rendre cependant cette justice à Napoléon que le malheur lui inspira de beaux sentiments religieux et qu'il courba le front avec résignation sous la main de Dieu qui l'avait précipité du sommet de la puissance terrestre à la plus cruelle infortune, lui donnant ainsi l'inappréciable avantage d'expier ses erreurs et son incommensurable orgueil.

**J.-G. LeBoutillier,**

Rédacteur en chef de "l'Opinion Publique."

Worcester, Mass., mai 1911.

## Que faut-il faire ?

---

Une enquête par la "Revue Franco-Américaine" sur  
le sujet suivant: "La résistance à l'invasion  
irlando-saxonne en Amérique."

---

Le 1er février nous avons posé aux lecteurs de la Revue  
les questions suivantes :

1. Quels sont les principaux effets de l'influence  
irlando-saxonne que vous apercevez autour de vous ?

2. A quelle cause attribuez-vous la puissance de  
pénétration de l'esprit assimilateur parmi les groupes  
français d'Amérique? Cette cause tient-elle à une  
supériorité réelle de la race envahissante plutôt qu'à  
une indolence irréductible des nôtres dans la défense  
de leurs intérêts nationaux? En un mot, quel est le  
point fort de l'esprit irlando-saxon les te, uq t le point  
faible du nôtre ?

3. Comment résister aux influences néfastes de cet  
esprit assimilateur dans le présent et dans l'avenir et,  
si c'est possible, quel moyen faut-il prendre pour rega-  
agner le terrain perdu ?

Voici la suite des réponses :

### L'abbé Sigma.—Ma langue et ma foi.

" Les 150,000 Acadiens des Provinces Maritimes, malgré leurs  
larmoyantes supplications auprès du Saint-Père, n'obtiennent point  
d'audition . . . Et le peuple gémit, et sa foi vacille, et le frein qui lui  
est imposé se resserre."

Cette apologie, je la fais à genoux, les yeux tournés vers  
le ciel et vers Rome, le phare qui y conduit. Je l'adresse  
à ma mère, qui m'a donné le jour aux choses sensibles, à  
ma mère la sainte Eglise, qui m'a donné la vie de la grâce

et à ma mère — Providence, laquelle, *fortiter* et *suaviter* dirige les événements de ce monde avec tant de sagesse et d'harmonie. Puisse mon autre mère du ciel, à qui je consacre cet humble travail, me sourire de là-haut, puisque je m'honore avec mon peuple malheureux d'être son enfant.

C'est du Dieu créateur que nous tenons l'être. Il s'est servi des causes secondes, nos parents, pour nous faire entrer sur la scène de ce monde. Nul n'a choisi ni le temps, ni le lieu, ni les autres circonstances multiples de sa naissance. Dieu seul a fait surgir et les peuples et les individus, lui seul les a établis, consolidés ou renversés quand cela lui a plu ; lui seul a fait de l'homme le dépositaire des vérités éternelles, confiant à celles-ci, et comme par leur véhicule, la mission de ramener l'homme vers son Créateur, son principe aussi bien que sa fin.

Mais l'homme, sur la terre de son pèlerinage, a besoin d'une famille : "il n'est pas bon pour l'homme d'être seul." Les familles entre elles doivent former des groupements. Ces agglomérations elles-mêmes doivent se mêler les unes avec les autres, se confondre ou se distinguer, s'allier ou se séparer, pour l'harmonie du tout.

Je nomme la société ; c'est elle qui en est le résultat : assemblage intime des membres d'une même famille, d'une même race, d'un même peuple, dont les individus devront se comprendre entre eux, se communiquer mutuellement leurs pensées, leurs projets, leurs espérances, et en tout cela, atteindre leur fin.

Or, comment distinguer une famille d'une autre famille ? une race d'une autre race ? un peuple d'un autre peuple ? ou si l'on veut, par quels liens les trouverons-nous réunis ? Il faut avouer que le moulage des nations, leur mise à part comme telles, enfin, les marques distinctives qui les caractérisent comportent des éléments bien variés. Par exemple, certains climats attireront des individus d'un certain tempérament pour former une race distincte : les Romains étaient bien, dans leur Rome antique, pour la gouverne du monde connu d'alors. Les peuples différencieront aussi les uns des autres, par le commerce qu'ils exploitent, par leurs

mœurs, leurs coutumes et leur mille qualités diverses de l'esprit et du corps.— Mais ce qui marque surtout la distinction presque anatomique des peuples entre eux et leur ségrégation, c'est bien la différence du langage, la diversité des langues.

Les premiers hommes qui se rencontrèrent dans les alentours du Paradis perdu, ne parlèrent d'abord que le langage que Dieu lui-même avait donné à Adam et à Eve. La tradition mosaïque nous a instruits sur l'origine des mille langues que la tour de Babel a suscitées, et, peut-être que ce monument fameux devint lui-même le tombeau de la langue primitive. Quoi qu'il en soit, en confondant ces peuples dans leur orgueil, Dieu lui-même divisa leurs langues, et ne se comprenant plus, ils se séparèrent, pour former ces noyaux de peuples et de nations qui se partagent encore aujourd'hui l'univers.

Quand l'Homme-Dieu sera venu terrasser le serpent orgueilleux et infernal, et qu'il voudra faire de tous les peuples un seul royaume, l'Esprit de Dieu apprendra aux hommes apostoliques à ne parler qu'une seule langue que tous comprendront. Comme si l'Esprit Saint eut voulu manifester à la phalange évangélique : "Il est de toute nécessité que tous les peuples comprennent déjà la sublime nouvelle, et pour qu'il n'y ait aucun délai dans la prédication de l'Évangile, déjà j'accomplis un miracle. Hâtez-vous donc d'apprendre les langues diverses des peuples ; car il vous faudra aller porter le nom de Jésus jusqu'aux confins du monde, et lui rendre témoignage devant les Juifs comme au milieu des Gentils."

Le miracle des langues de la Pentecôte a éclipsé le prodige de Babel ; et, par le premier, Dieu veut manifestement que tous les peuples comprennent, chacun dans sa langue, les vérités éternelles que son Fils vient apporter au monde. Ce ne sont ni les Parthes, ni les Mèdes, ni les Elamites, ni les peuples de la Mésopotamie, ni les Egyptiens, ni les Arabes, qui sont requis d'apprendre le langage du héraut du ciel pour être instruits ; c'est Pierre, le chef de l'Église, ce sont les autres apôtres avec lui que l'Esprit Saint ins-

truira dans les langues de ces peuples. "Nous les avons entendus parler en nos langues les grandes œuvres de Dieu," disaient-ils entre eux.

Si l'effet de ce premier miracle de la propagation de l'Évangile est depuis lors plus ou moins latent et comme suspendu; si l'usage de l'Église depuis les apôtres n'a jamais failli dans la préparation de ses futurs ministres, les soumettant à l'étude des langues des peuples qu'ils devaient évangéliser, aussi bien qu'à la connaissance des dogmes sacrés, avons-nous lieu de douter que la même dispensation ne doive pas continuer d'âge en âge? Ou faudra-t-il que (signe des temps!) le Saint Esprit se mente à lui-même; que l'Église bouleverse ses institutions séculaires, et pour devenir chrétiens ou se conserver tels, que les peuples, contre toute loi divine et humaine, sacrifient au Moloch de quelque Babylone moderne, la langue qui les lie aux traditions du passé, à l'harmonie du présent et aux nobles aspirations de l'avenir.

Ne faudra-t-il pas toujours que le ministre de l'Évangile puisse parler la langue, se faire comprendre et comprendre la langue des peuples qu'il évangélisera? Peuples opprimés de la terre, respirons donc plus librement, car l'Église infaillible de Jésus-Christ est vraiment envoyée par l'Esprit Saint pour nous annoncer en notre propre langue les vérités éternelles. Alleluia!

Écoutons S. Paul commentant cette vérité primordiale:  
 "Comment entendront-ils, si personne ne leur prêche?...  
 "La foi vient de l'audition, et l'audition par la prédication  
 "de la parole du Christ." "Or, ajoute l'immortel Léon XIII,  
 "puisque la foi est indispensable au salut, il s'ensuit nécessairement  
 "que la parole du Christ doit être prêchée. De  
 "droit divin la charge de prêcher, c'est-à-dire d'enseigner,  
 "appartient aux docteurs, c'est à dire aux évêques que l'Esprit  
 "Saint a établis pour régir l'Église de Dieu. Elle appartient  
 "par-dessus tout au Pontife romain, vicaire de  
 "Jésus Christ, préposé avec une puissance souveraine à  
 "l'Église universelle et maître de la foi et des mœurs."...

Or, comme depuis les apôtres, le Pape seul est infaillible,

il s'ensuivrait, qu'à défaut des évêques, le successeur de Pierre lui même devrait nous instruire dans notre langue de la foi du Christ Jésus, le Saint Esprit dût-il renouveler le prodige de la Pentecôte.

Faut-il s'étonner, si cette vérité élémentairement fondamentale a poussé de si profondes racines dans l'esprit et dans le cœur des peuples chrétiens ? Est-il surprenant qu'un peuple regimbe, se sente frémir d'indignation, se révolte, quand il voit, surtout en hauts lieux, se tramer la perte de sa langue au détriment de sa foi ?... Dogme nouveau, d'origine tyrannique, nous ne te connaissons pas. Tu n'es pas de l'Esprit-Saint, ni du Symbole des apôtres, ni du Pontife infailible qui gouverne visiblement l'Eglise de Rome. Dogme d'anglification de la race française d'Amérique, nous te répudions — et d'un seul et fier branlement de tête, nous te secouons énergiquement comme on secoue un anathème infernal. Un ange du ciel (avis aux anges terrestres) ne changerait pas d'un iota, sur ce point, notre indépendante mentalité française — et il y a plusieurs millions d'âmes qui inscrivent à ceci leur *credo*, leur *amen*.

Aussi d'ores et déjà, entend-on s'élever sur les bords du Saint Laurent et dans la poétique terre d'Évangéline, un immense murmure protestateur, et ces protestations se répercutent, à mille endroits, dans les établissements français de la Nouvelle-Angleterre. Quelle est donc la cause de ce malaise, de ce murmure, de ce cliquetis d'armes, parmi tous les groupes de nos populations françaises, pourtant si patientes, si paisibles, si éminemment hospitalières, et surtout, si religieusement ancrées dans la foi du Siège Apostolique ? Une parenthèse ! nous est-il permis de rappeler à nos persécuteurs d'aujourd'hui, qu'hier seulement ils arrivaient sur nos rivages, depuis longtemps *défrichés* et depuis longtemps *évangélisés* ; qu'ils y débarquèrent dans la plus noire misère ; et, que c'est surtout le Canada français qui s'apitoya sur leur triste sort, le Canada français qui versa, à pleines coupes, sur leurs plaies l'huile et le vin qui console et guérit, le Canada français enfin qui, avec sa sœur l'Acadie, partagea avec eux le manteau, le pain et le

gîte de l'hospitalité chrétienne. Tout en fermant cette parenthèse, songerions-nous à quelque monument de reconnaissance ? Hélas ! oui, il nous écrase, celui-là, de son poids pesant..... c'est de l'inouï : les vertus de justice et d'équité sont en parfait désarroi ! — Nous nous demandions tout à l'heure la cause du mal que nous combattons et nous trouvons que cette perturbation de l'ordre parmi nous, dans beaucoup de centres français, tant canadiens et acadiens qu'américains, vient de ce qu'il est entré, dans le génie irlandais de se croire créé et mis au monde pour passer le balai sur les institutions de notre race, étouffer nos développements et nos progrès en nous assimilant à l'élément dominateur anglais. — De là ils partent, pour nous faire déchoir de notre entité nationale, et notre langue est le point de mire de leurs fratricides attaques. Impérialistes d'une autre école, ils ne rêvent qu'à amalgamer, consolider, en les confondant et se les accaparant, tous les éléments catholiques d'Amérique, pourvu toutefois que les rênes du pouvoir leur en reviennent ou du moins ne soient partagées que par ceux, qui, comme eux, n'ont plus que la langue anglaise en sautoir.

Pourquoi ne pas appeler tout de suite cette entente pathétique si cordialement irlandaise : "la Confédération catholico-irlandaise pour l'indépendance de l'Eglise américaine ?"

L'avenir relèvera ce nom, comme l'histoire a déjà enregistré les funestes utopies du gallicanisme et de l'américanisme tout courts. Frappés tous deux de la foudre vaticane, n'est-il pas évident que ce dernier pullule encore, renaît de ses cendres et s'occupe incessamment d'édifier son temple catholique bâtard, dans l'enceinte même de la grande catholicité, titre que seule l'Eglise universelle a le droit de s'arroger.

Pour démêler le bon grain de la paille, il est à peine nécessaire d'ajouter que de tout temps l'Eglise universelle n'a été qu'un composé d'Eglises nationales et particulières : ainsi dénommons-nous l'Eglise chinoise, l'Eglise allemande, l'Eglise irlandaise, l'Eglise canadienne et l'Eglise acadienne



encore, hélas ! dans les déchirements de sa tardive formation.

Si nos coreligionnaires s'en tenaient là : développer leur propre Eglise, l'asseoir sur les bases solides de la foi, de l'équité et de la justice, personne ne trouverait à redire. Mais sans effleurer le respect dû à l'action de l'Esprit Saint plaçant des évêques pour régir l'Eglise de Dieu, pouvons-nous nous empêcher d'assister au spectacle des menées suspectes, au machiavélisme des détours rusés et raffinés, que prend la diplomatie humaine irlandaise, pour évacuer nos sièges épiscopaux et s'en emparer ? Ne voit-on pas la condition d'esclavage qu'on nous impose dans les Provinces Maritimes ? Les Acadiens, au nombre de 150,000, contre 165,000 catholiques d'autres nationalités, ne sont-ils pas exclus de la Hiérarchie, que parce que la Hiérarchie de notre partie du pays ne reconnaît point d'autres droits que le droit déjà accaparé et acquis ? et ainsi voit-on, nouvelle dynastie dans l'Eglise, les prélats se passer de père en fils spirituels l'hérédité épiscopale, comme si le sacerdoce chrétien dégénérerait en sacerdoce aaronique, au lieu d'être ce que les Saintes Ecritures le donnent, c'est-à-dire selon l'ordre de Melchisédech ! Le fait est devenu de l'histoire contemporaine, que, étant donné une population française au Canada de 2,500,000 contre 400,000 d'autres nationalités, sur huit Sièges archiepiscopaux, la minorité en occupe cinq sièges, et sur vingt-huit évêchés, c'est encore l'énorme minorité qui prime de fait — quinze contre treize. Sur cet état de choses nous n'avons rien à dire, puisque Rome a décidé. Peu importe, en principe, par quel canal nous vienne la foi pure de l'Evangile : c'est avec l'élément étranger que l'on y mêle que nous sommes en prise, c'est contre l'alliage subversif et humain que nous protestons ; c'est non pas contre des évêques et des archevêques que nous oserions jamais élever la voix, mais s'agit-il de défendre sa langue maternelle contre des persécuteurs, la lutte devient d'égal à égal, d'homme à homme : le lâche seul se tait.

Dans la construction de la nouvelle Babel à l'envers, où

l'on rêve le rétablissement d'une seule langue, la saxonne, nous trouvons sur l'offensive la cohorte irlandaise entière, en rangs serrés, active et rusée. Les chefs communiquent leurs ordres aux subalternes, à moins que ceux-ci ne les devinent, et l'ébrèchement voulu, calculé, commence et se poursuit sans relâche. On ne prêchera pas en français dans de magnifiques églises où il n'y aurait qu'une poignée d'Irlandais. Dans les collèges, dans les couvents, dans les hôpitaux, dans les petites écoles, partout si le contrôleur est Irlandais ou Anglais (et l'Irlandais se joindra infailliblement à l'Anglais d'origine, contre ses coreligionnaires de race française), il faudra que la langue anglaise prédomine, la plupart du temps avec un rigorisme d'une brutalité révoltante. Le monde pourrait-il s'étonner que nous ne serions pas sur une juste défensive ! Et, il faut remarquer qu'au beau milieu de tout ce désordre et de toute cette démolition sacrilège, il règne sur le fronton de l'entreprise irlandaise une sérénité, une paix d'âme, une conviction que rien ne saurait ébranler ! Hé oui ! c'est en prêchant l'Évangile qu'on édifie cette *side show* ! "Vous de race française, apprenez la langue anglaise, ou passez-vous de nos instructions religieuses ! Comme les Sidrach, les Misach et les Abdenago, courbez l'échine, vous autres Français, devant la statue d'or de Nabuchodonosor, ou périssez ! Et nous voilà pour cela livrés au feu de la persécution."

Nous voudrions, comme race française, recevoir de bouches et de cœurs français les vérités du salut : c'est notre droit, un droit divin, comme nous l'avons démontré plus haut ; mais le flot d'une politique savamment combinée, ne semble supporter de nos jours qu'une nacelle de telle ou telle structure ; et la Babel moderne s'élève ; le Fallonnisme s'affirme, dans Ontario ; Ottawa vient de se rendre. En la pressant par des désirs enflammés, on attend la division des archidiocèses de Québec et de Montréal, pour amplifier d'autant la hiérarchie irlandaise du pays. Les 150,000 Acadiens des Provinces Maritimes, malgré leurs larmoyantes supplications auprès du Saint-Père, n'obtiennent point d'audition : les corridors et les anti-

chambres du Vatican sont bloqués d'Irlandais dont le cordon est irréductible et qui lient les mains au Pontife souverain. Et le peuple gémit, et sa foi vacille, et le frein qui lui est imposé se resserre. Là où le curé est irlandais, même dans des paroisses exclusivement françaises, comme à Petit Rocher, N. B., par exemple, on ne fonde point de couvent, hormis que des religieuses de langue anglaise y aient, avec le curé, la haute main. Ailleurs comme au Cap Pelé, une autre florissante paroisse acadienne, point de couvent non plus, à moins que les sœurs diocésaines irlandaises en prennent la direction, et ainsi il faut s'avachir, rester en arrière ou s'anglifier. Tel curé irlandais, il est loin d'être le seul, car les prêtres irlandais ou écossais, qui parlent bien notre langue ou la comprennent, sont des phénomènes ; tel curé irlandais, disions-nous, d'une ville non loin de Moncton, ne recevait pas, naguère, à la première communion, des enfants français qui ne savaient prier que dans leur langue ou que leur mère aurait instruits dans la sienne. Il fallut faire brûler le petit catéchisme de Québec pour avaler Butler. Et ainsi de suite dans la méthode systématique d'aliénation nationale que nous subissons et que nous n'éludons que fort légèrement. A travers tout cela, il faut courber le dos ; se contenter des miettes évangéliques qui nous sont distribuées ; s'entendre dire qu'il n'appartient pas à de bons chrétiens de se plaindre ; que Rome n'est pas avec les opprimés, puisque l'autorité constituée est contre nous, et qu'il serait téméraire et contre la foi que d'oser élever tout haut la voix pour se défendre de l'injuste envahisseur. Telle notre profonde misère, telle notre condition d'esclavage et d'abjection ! D'où nous viendra donc le secours et le salut ? Je jette ma réponse bien haut et bien fort, et c'est mon dernier mot : notre secours sera dans le bras du Tout-Puissant, et dans l'Eglise que son Christ a fondée pour rendre à tous les peuples la liberté des enfants de Dieu.

**L'Abbé Sigma.**

## “ Corporation Sole ”

---

### **Plaidoyer de Mtre Godfroi Dupré, devant la commission législative du Maine, le 7 mars 1911. Réponses de Sa Grandeur Monseigneur Walsh, du Grand Vicaire McDonough, etc. Exposé complet de la question.**

---

NOTE DU DIRECTEUR.—Nous avons réuni sous ce titre quelques pièces essentielles au débat qui se livre depuis bientôt plusieurs mois autour de la question du Maine. C'est un compte-rendu aussi complet que possible des plaidoyers qui ont été faits pour et contre le projet d'abolir la “Corporation Sole” devant la commission des lois de la législature de l'Etat du Maine, à Augusta, le 7 mars dernier (1911).

Il faudrait raconter au long les efforts désespérés qui ont été faits pour empêcher la loi d'être présentée, c'est-à-dire pour écarter la pétition portant 6,000 signatures franco-américaines de la filière obligée pour être mise à l'étude pendant le parlement qui siégeait alors. Et le parlement du Maine ne siège que tous les deux ans.

Dans tous les cas, le projet, qui traînait dans les tiroirs, put être inscrit à la dernière minute et l'audience publique, qui est de rigueur pour toute mesure nouvelle, fut convoquée pour le 7 mars, à 10 heures du matin. Cette audience, grâce à une intrigue savamment combinée, n'eut lieu qu'à 4 heures de l'après-midi.

Mtre Dupré, de Biddeford, assisté de M. Foster, un des membres les plus distingués du Barreau du Maine, représentait les pétitionnaires. Mgr Walsh, le Grand-Vicaire McDonough, entourés de quelques avocats et de plusieurs membres du clergé étaient les opposants. Quelques semaines auparavant Mgr Walsh avait chargé ses curés de faire signer des contre-requêtes par pas moins de 10 paroissiens et pas plus de 20. Dans un grand nombre de cas on n'avait même pas pu recueillir les dix signatures demandées.

Mtre Dupré prononça le formidable plaidoyer dont nous commençons la publication aujourd'hui. Mgr Walsh et le Grand-Vicaire McDonough puis un M. Snow répondirent par de vagues généralités comme on le verra par les textes que nous donnerons à la suite du discours de M. Dupré. L'interrogatoire qui suivit devenant dangereux pour les opposants, la commission, qui semblait organisée tout exprès pour cette besogne, s'ajourna sans discussion; le bill fut étouffé séance tenante et ne fut pas présenté à la législature.

C'est ce que Mgr Walsh appelle la “ défaite écrasante du bill devant la législature. ” Ceux qui sont un peu au fait des intrigues parlementaires, savent ce que cela veut dire. Certains membres du comité étaient même prêts à tuer le bill sans entendre les pétitionnaires.

Ces derniers étaient battus, mais tout le monde admit que dans le débat ils avaient remporté les honneurs de la bataille. A tel point, qu'au sortir de l'audience un politicien admettait que le mouvement était plus sérieux qu'il ne le croyait et disait très franchement à Mgr Walsh : “ Il y a évidemment quelque chose à redresser dans votre diocèse. C'est à vous d'y voir. Si ce bill, appuyé comme il l'est, revient devant la législature, il passera. Voyez à ce qu'il ne revienne pas. ”

Quelques jours plus tard les membres du comité étaient frappés d'interdiction.

“ Au lieu de remédier au mal, on s'en prend à celui qui le signale, comme si on pouvait faire du beau temps en cassant le baromètre. ” Cette pensée de Calchas s'applique ici admirablement.

Le baromètre n'est pas même cassé. La lutte continue plus vive, plus impitoyable. Nos lecteurs en connaissent déjà les principales péripéties. Les notes qui vont suivre compléteront leur information.

Il s'est dit des choses très raides à cette audience du 7 mars ; elles ont la bonne excuse d'être malheureusement très vraies. Du reste, nos lecteurs sauront faire la part des circonstances.

Voici les pièces :

## M. DUPRÉ

Je me présente devant vous à deux titres différents : celui d'avocat dans la cause, et celui de signataire de la requête qui est soumise à votre considération. C'est une double position qui vous apparaîtra évidente et logique dans le cours de cette audience, et si je parle de la loi, des faits, même comme le ferait un témoin, c'est pour avoir été mêlé intimement et sans interruption pendant trois longues années à l'histoire de la question qui nous occupe.

S'il m'arrive, devant cette commission, de concéder plusieurs détails afin de porter la question sur son point essentiel devant l'opinion publique, il ne s'ensuit pas nécessairement que le sujet principal du litige soit concédé. Et si j'avais à choisir entre une audition complète de cette question et un rapport favorable que cette commission pourrait nous donner sans discussion, je choisirais la première. Et le dis à dessein. Si cette question était passée à la hâte e  
t

dépêchée sans être complètement examinée, et que vous lui accordiez de cette manière un rapport favorable, les opposants pourraient encore facilement cajoler, entraîner, et même forcer les proposeurs à se désister. Le remède serait pire que le mal.

Interprète de milliers de citoyens dispersés dans tout l'Etat, je ne viens pas tout particulièrement demander des faveurs. Je ne demande que mon droit comme citoyen américain et comme citoyen de l'Etat du Maine. Ce titre m'autorise à demander que cette question soit étudiée loyalement et impartialement, et, lorsque les deux côtés auront été entendus, si je suis dans le tort, j'en conviendrai. Mais le principe que nous nous efforçons de faire triompher, savoir : qu'il ne devrait pas y avoir de taxe sans représentation, restera vrai aussi longtemps que l'idéal actuel de la civilisation américaine durera, aussi longtemps qu'il faudra de l'argent pour acheter du pain et du beurre ; et ceux qui vous soufflent dans l'oreille que ce mouvement n'est pas autre chose qu'une petite agitation prompte à s'éteindre, ne savent pas ce dont ils parlent. Cette question était déjà brûlante bien longtemps avant que vous en entendiez parler, et son histoire va vous donner, dans une large mesure, la source de l'autorité dont est revêtu le comité qui a signé la requête soumise à votre étude.

### L'origine du mouvement

Il y a quelque trois ans, pour être plus exact, le 23 juin 1907, deux cents délégués des catholiques franco-américains de cet Etat se réunirent à Waterville. Depuis longtemps un malaise profond régnait parmi cette classe de citoyens. Il fallait remédier à cela. Des avis avaient été adressés à toutes les organisations catholiques franco-américaines de l'Etat, les invitant à envoyer des délégués à la convention. Par l'entremise des journaux français, ceux qui n'appartenaient à aucune organisation furent avertis que des questions importantes seraient discutées à cette réunion. Ils furent de plus avertis que ceux qui n'appartenaient pas à une société régulièrement organisée pourraient s'orga-

niser spécialement dans le but d'envoyer des délégués à cette convention. A l'exception du comté d'Aroostook, qui, si je suis bien informé, ne s'intéresse pas à cette question, nous pensions que notre système de représentation était aussi complètement étendu que celui qui vous a envoyés à la législature. Pour l'élection des délégués les hommes seulement votèrent, et une personne sur cinq a voté sur la question de tenir des conventions et dans l'élection des délégués. Et je ne crains pas de dire que le choix de ces délégués a fait voir le sentiment de cette classe de citoyens d'une façon plus claire que n'aurait pu le faire n'importe quel parti politique de cet Etat. On a été unanime sur l'opportunité d'envoyer des délégués comme sur leur choix. Il n'y eut partout qu'un seul parti.

A la convention de Waterville, je fis timidement observer que la situation resterait sans remède aussi longtemps que nous resterions à la merci d'un seul homme, que nous ne pourrions rien entreprendre de pratique tant que nos églises, nos presbytères, nos écoles et nos institutions de charité ne nous auraient pas été restitués. Je fus élu membre du comité des résolutions, qui me choisit comme son président. J'obtins dans le comité, puis dans la convention elle-même, l'adoption d'une résolution demandant qu'on fit cesser l'état de choses dont je m'étais plaint quelques minutes auparavant. La convention essaya de m'élire membre du comité chargé de mettre à exécution les vœux qu'elle avait formulés. Un délégué influent s'opposa à mon élection, et je fus défait. Quelques jours plus tard, le comité qui avait été élu et qui se composait de citoyens de Lewiston, me choisit comme son aviseur légal, avec le titre de membre du comité. On me confia la tâche d'examiner la situation plus à fond. La convention avait décidé, en s'ajournant, de se réunir à Brunswick deux ans plus tard.

Pour la convention de Brunswick, de nouveaux délégués furent élus, constituant une représentation aussi complète que la première et peut-être davantage, parce que

chacun connaissait alors de quoi il s'agissait et quelle question serait débattue par la convention.

J'étais alors à peu près maître de la situation. De nouveau je fus élu membre du comité des résolutions et je pris là la détermination de m'écarter des vieux sentiers rebattus. C'est ce que je fis. Je présentai une résolution spéciale, appuyée par des citations des auteurs, chargeant le comité qui serait nommé par la convention de prendre les mesures législatives et judiciaires capables de faire restituer à nos constituants leur droit de posséder toute église, école ou institution de charité qu'ils avaient payées de leur argent. J'avais assurément touché une corde sensible. Les délégués applaudirent, poussèrent des vivats, firent des discours approuvant la résolution, et me votèrent des remerciements.

Ces hommes représentaient à tout le moins la volonté, les sentiments et les convictions de 75,000 habitants de cet Etat. Mais je fus pris au piège. Je fus sur le champ prié de faire le travail que je venais de tracer pour les autres ; je fus, par la convention elle-même, choisi comme membre du comité et comme son aviseur légal. Un comité composé d'un membre pour chaque ville et village fut choisi, qu'on appela le Comité Permanent ; puis on choisit en même temps un Comité Exécutif composé de cinq résidents de Biddeford.

Ce Comité Permanent, représentant chaque ville et village où il y a des catholiques franco-américains, se réunit à Biddeford, le 7 octobre 1910, en prévision de la convocation de cette législature, et me chargea de rédiger et de faire présenter la loi qui est maintenant devant vous.

Notre organisation est si parfaite, si active, que ce nous serait une affaire très simple de mettre sur pied en vingt-quatre heures plus de milliers d'hommes que n'importe quelle autre organisation que je connaisse dans l'Etat du Maine. Il nous eût été facile d'avoir 10,000 hommes en cette ville aujourd'hui. Cela n'était pas nécessaire. Nous avons éprouvé les désirs du peuple d'une autre manière, de plusieurs autres manières, depuis cette convention. Nous



avons demandé un sou de tous les catholiques franco-américains, afin de payer les frais de cette affaire. Nous avons reçu plus que nous avons demandé. D'autre façon aussi nous avons tâté le poulx du peuple. Il n'y a pas cinq semaines, je parlais devant une assemblée publique d'environ 1500 personnes, dans ma propre ville de Biddeford, et lorsque l'assistance fut priée de manifester son approbation en se levant debout, toutes les personnes présentes dans cette petite salle de Biddeford bondirent sur leurs pieds et donnèrent trois puissantes et enthousiastes acclamations à l'auteur de cette mesure. Est-ce que nous n'avons pas touché une corde sympathique? Nous la toucherons encore, et le peuple y répondra jusqu'à ce que sa voix timide et suppliante d'aujourd'hui ait monté jusqu'au ton élevé du clairon avertisseur. Et cela arrivera, même si tout le clergé catholique de cet Etat se jette dans la lutte contre nous.

Cette lutte, nous nous y attendons. Les prêtres qui, dans le fond de leurs cœurs, comprennent que nous avons raison, doivent obéir à leur supérieur qui, lui, est forcé de maintenir le système. Lorsque ces prêtres furent élevés au sacerdoce, ils jurèrent d'obéir aveuglément à leur évêque. Tous sont tenus de maintenir le système.

### **Respect à l'évêque**

Sa Grandeur Mgr Louis S. Walsh peut être animé des meilleures intentions, je suppose qu'il l'est. Il fait de son mieux. Le système sous lequel nous vivons aujourd'hui est peut-être le seul dont il ait jamais entendu parler. Nous tenons compte de ce fait, du fait qu'il est né, qu'il a été élevé et a vécu sous un système qu'il est maintenant appelé à diriger. Nous tenons compte de tout cela, et c'est bien ce qui nous permet de conserver la plus respectueuse considération pour la très haute dignité qui lui a été conférée par le plus haut tribunal de l'Eglise catholique.

Aussi n'est-il pas sans à-propos que je déclare, et j'appuie sur cette déclaration, que je ne suis animé d'aucun sentiment d'animosité, de mauvais vouloir ou de malice envers

mon supérieur ecclésiastique. Je n'ai jamais eu l'honneur de le rencontrer. Son titre de représentant du Saint-Père dans cet Etat lui assure ma plus haute considération. Mais, comme citoyen américain, je trouve que c'est une anomalie qu'un homme soit revêtu de tant de pouvoir; je trouve que c'est une chose monstrueuse d'avoir un roi dans une république. Cela tend à la destruction de nos meilleures aspirations, des idéaux les plus élevés de nos institutions américaines, et cela est une invitation aux pires abus même en matières civiles.

S'il m'arrive de jeter des flots de lumière sur quelques-uns des actes qui se rapportent au système sous lequel un septième de la population de l'Etat du Maine existe, oui, existe à peine, je m'efforcerai toujours de me tenir à l'écart des doctrines et des dogmes de l'Eglise catholique ou de toute autre Eglise. Je ne suis pas disposé à attaquer, et je n'attaquerai pas la juridiction spirituelle de l'évêque catholique de cet Etat, mais si, sous le couvert de la religion, nous avons été privés de ce qui nous appartient justement, que les coupables en subissent les conséquences. Pour ce qui est de nous, nous ne tenons pas à nous mêler des affaires d'église, si ce n'est qu'en autant que nos droits civils sont en jeu.

Un membre de ce comité m'a dit avec raison qu'il me faudrait montrer une excellente cause si je comptais réussir en cette affaire. Je répondis alors, et je réponds maintenant, que j'accepte avec confiance la tâche de faire la preuve. Je n'arrive pas les mains vides. Dans le cours des trois années écoulées, j'ai recueilli des preuves; je vais vous présenter celles qui sont à ma portée, car je n'ai pas pu, comme vous le comprenez bien, assigner des témoins pour en obtenir de la partie adverse, comme cela se pratique dans les cours de justice.

C'est une procédure législative que nous suivons en ce moment: ce qui veut dire que les déclarations faites de bonne foi sont privilégiées et protègent contre toute intervention judiciaire les orateurs, les témoins et les journaux qui publieront les comptes rendus de cette séance. Les

proposers sont quelque peu dans le rôle d'accusateurs publics (public prosecutors), et, comme tels, nous devons faire notre preuve d'abord pour justifier notre attitude et ensuite pour mériter que vous rapportiez "doit passer."

On n'a pas l'habitude de blâmer le limier qui recherche l'auteur d'un crime, le policier qui opère une arrestation et le tribunal qui décide la cause. C'est, dans une forme adoucie, la position qui nous est faite aujourd'hui. Ce n'est pas de notre faute si nous avons trouvé plus que nous nous attendions de trouver, lorsque nous avons entrepris cette enquête... Dans tous les cas, je ne suis pas pour offrir des félicitations aux opposants; je ne suis pas pour défendre la cause de nos adversaires. Quant à vous, Messieurs les membres du comité, ce n'est pas une question religieuse que nous vous soumettons; c'est purement et simplement une question d'élémentaire économie, et en nous adressant à vous, nous croyons que nous nous adressons au tribunal compétent, au tribunal qui peut, en se servant du pouvoir administratif de l'Etat, accorder ce que nous demandons. C'est, à la vérité, le tribunal auquel le requérant, feu James Augustine Healy, l'évêque catholique de cet Etat en 1887, jugea à propos de s'adresser lorsqu'il obtint l'adoption de l'Acte créant l'Evêque Catholique Romain de Portland une "corporation simple," avec les pouvoirs illimités que cet Acte contient.

Aujourd'hui nous vous demandons de défaire ce que vos prédécesseurs ont fait. Ce monument d'habileté, quel que soit celui qui l'a conçu, vous le connaissez. A sa place nous demandons de mettre quelque chose de plus humain, de plus chrétien, de plus américain. Nous avons suggéré, dans le bill qui est devant vous, une loi plus conforme à l'esprit de notre époque. Nous espérons que vous allez faire aujourd'hui ce que vos prédécesseurs auraient fait s'ils avaient connu la vraie situation. Dans quelques minutes je vais vous prouver que vous pouvez, en vertu des lois du pays, accomplir ce devoir très simple, et que l'état de choses lamentable produit par ce monument de 1887, vous

justifie amplement de faire disparaître cette tache de notre civilisation moderne.

### Comment Mgr Healey a obtenu la loi

Personne, parmi ceux qui m'entendent, n'a plus que moi de respect pour la mémoire de feu l'évêque Healy. Sous sa direction, ce diocèse est passé du chaos à un tout harmonieux. Ses dernières années sont associées dans ma mémoire aux plus agréables souvenirs de ma jeunesse. Il est le dernier évêque catholique que j'ai rencontré en ce pays. Mais lorsqu'il déclara à un comité de la Législature de 1887, dans le but évident d'obtenir l'adoption de cette loi néfaste, que son Eglise le forçait de faire ce qu'il faisait, il agissait, il parlait sous une très sérieuse et fondamentale mésinterprétation de la loi de sa propre Eglise.

Si cette loi de 1887 a été adoptée pour une raison quelconque, ce doit être surtout à cause de la force du plaidoyer de celui qui la demandait. La partie vitale de sa déclaration, et elle doit être authentique parce qu'elle a été lue comme telle dans toutes les églises catholiques de cet Etat, il n'y a pas plus de trois semaines, se lit comme suit : "*Le soussigné, Evêque Catholique Romain du diocèse de Portland, comprenant l'Etat du Maine, fait respectueusement observer que, comme évêque catholique de Portland il détient et, par les règlements actuels, est obligé de détenir les titres de toute propriété d'église dans le Maine.*" Je m'arrête ici. La substance de son argument est contenue dans cette partie de sa déclaration, "*et par les règlements actuels est obligé de détenir les titres de toute propriété d'église dans le Maine.*"

En 1887, la loi commune de l'Eglise catholique en ce pays était représentée par les Actes et Décrets du Troisième et Dernier Concile de Baltimore, qui avait terminé ses travaux en 1886. C'est la loi d'aujourd'hui. Aucune de ses stipulations n'a été modifiée ni abrogée. Aucun Concile, le pouvoir législatif de l'Eglise catholique en ce pays pour ces matières, n'a été tenu depuis.

Dans le chapitre 4, art. 285, après avoir rapporté les déci-

sions des Conciles précédents, la loi dit : "En conséquence, que tous les laïques, qu'ils soient élus par l'assemblée des fidèles, par le curé de la paroisse, avec l'approbation de l'évêque, dans le but d'aider aux ministres de l'Eglise dans l'administration des choses temporelles, *mais principalement les syndics auxquels la loi civile a donné le droit d'administrer la propriété de l'Eglise*, se rappellent sérieusement qu'en toutes choses ils doivent être gouvernés par les lois de l'Eglise." Et la section ajoute que ceux qui s'approprient (convert) les biens d'église peuvent être innocents, devant les hommes, mais qu'ils sont coupables devant l'Eglise et devant Dieu.

Messieurs, rappelez-vous ces mots, "*mais principalement les syndics auxquels la loi civile, la loi de l'Etat, a donné le droit d'administrer la propriété de l'Eglise*, ou dans le langage du législateur, "*maxime vero aeditui quibus a lege civili facultas data est administrandi bona ecclesiastica.*" L'évêque Healy était-il forcé par les règlements de son temps de détenir les titres, comme il l'a dit? La loi ne dit pas que c'est l'évêque, ni que ce seront les laïques qui devront administrer la propriété de l'église. La décision est laissée, cela est clair, cela est évident, à la discrétion du pouvoir législatif de chaque Etat. Dans notre Etat, c'est à vous de déterminer qui devra administrer la propriété. Nous vous demandons de dire que ce pourra être les laïques. D'après l'opinion acceptée par l'Eglise catholique elle-même, votre pouvoir est suprême en cette matière, et il le serait encore même si le Troisième Concile de Baltimore avait pris une attitude différente.

De plus, dans l'article 287 du même chapitre, et en rapport avec le choix des syndics, etc., la loi dit très sagement et très catégoriquement : "*En autant que la loi civile le permet,*" ou dans le langage du législateur, "*quantum lex secularis permittit.*" Comme vous pouvez facilement le voir, la loi de l'Eglise vous réfère cette matière à plusieurs reprises; et nous aussi, nous vous demandons de ne pas permettre à Mgr Louis S. Walsh de choisir les syndics. Nous vous demandons de décréter que ce soin appartiendra aux paroissiens. La loi de l'Eglise dit que les syndics peuvent

être élus : nous vous demandons de décréter que ce sera aussi la loi dans cet Etat.

Et remarquez bien que, dans ce bill, nous spécifions très clairement, comme l'un de nos désirs, qu'une fois une propriété achetée, les paroissiens ne pourront plus en disposer sans le consentement de l'évêque. Est-ce que nous ne donnons pas à ce dernier un veto supérieur à celui que possède le gouverneur de cet Etat ? Sa décision est finale, le peuple n'a même plus le droit de faire reconsidérer la question en litige. Nous consentons à cela. Cherchons-nous à nous approprier la propriété de l'Eglise pour notre propre usage ? Pas du tout.

Dans un sens plus large, l'"Encyclopédie Catholique," qui est actuellement publiée avec l'approbation de John M. Farley, archevêque de New-York, dit au sujet de la propriété d'église, volume 9, page 60 : "La loi moderne n'a qu'une influence restrictive sur la loi canonique, et cela plus particulièrement sur deux points. D'un côté l'Eglise se conforme aux lois civiles dans les matières mixtes, spécialement pour ce qui est de l'administration de sa propriété."

Et il n'est pas nécessaire de traverser l'océan pour trouver des exemples de cet arrangement. A trois cents milles environ de l'endroit où je parle en ce moment, cet arrangement est en opération avec succès. Toujours, en vertu de la coutume, et en vertu des Statuts, depuis 1830 (ch. 10 et 2 George IV) les laïques en Canada ont administré leur propriété d'église. Mignault, un écrivain légiste, une autorité en ces matières, cite entre autres (pag. 395) Mgr l'évêque Affre qui dit : "Nous attribuons aux paroisses ou, ce qui est la même chose, aux fabriques chargées d'administrer le temporel, la propriété des églises." L'ouvrage contient beaucoup d'autres citations à l'appui de ma thèse, y compris le témoignage personnel de l'auteur ; il serait trop long et inutile de les rappeler tous ici. Cela suffit pour disposer des règlements draconiens de 1887, et la loi est la même aujourd'hui.

Mais encore, n'est-ce pas la façon dont la propriété

d'église est possédée par d'autres gens, par les protestants de cet Etat ou de tous les autres Etats de l'Union? Allez-vous nous blâmer de vouloir nous adapter aux conditions locales?

### Compétence du tribunal

On m'a dit que les protestants et ceux qui ne professent aucun culte s'effraient à la pensée de régler des différends entre catholiques. Ouvrez les Statuts Revisés de l'Etat et vous allez voir que vos prédécesseurs ont, à plusieurs reprises, adopté des lois pour le gouvernement des églises protestantes. Pourquoi voudriez-vous montrer de la partialité à notre égard? Vous n'avez rien à craindre; c'est pour régler les questions comme celle que nous vous soumettons que nous vous avons élus. C'est une affaire qu'il ne peut être question de régler nous-mêmes. Cela mènerait à la violence, à la perturbation de la paix publique, et nous voulons rester calmes et respectueux de l'ordre.

Nous n'avons pas d'autre tribunal à qui nous adresser. C'est à vous qu'il appartient de légiférer en cette affaire.

Nous ne vous demandons pas de punir: ce ne serait pas la place; nous vous demandons de prévenir une déplorable répétition des choses que je vais mettre sous vos yeux dans un instant. Votre pouvoir est suprême en pareille matière; d'après les termes mêmes de notre loi commune "la propriété immobilière est régie par les lois de l'Etat où elle se trouve." Nous vous demandons d'adopter une loi qui nous permette de posséder la propriété immobilière pour laquelle nous avons payé, et, conséquence naturelle, de bénéficier de ses revenus et d'en disposer comme nous l'entendrons en tenant compte des quelques restrictions inscrites dans notre bill.

Pouvez-vous le faire? Je vais vous prouver que vous le pouvez en vertu de notre loi commune et en vertu des lois de notre Etat.

Avant 1887, bien que cela ne fût pas une règle uniforme, dans la plupart des paroisses, lorsque leurs moyens le per-

mettaient, les catholiques de cet Etat achetaient une pièce de terrain, y bâtissaient une église et une école, et, dans la plupart des cas, s'en rapportaient au curé de la paroisse pour le côté légal de la question. On leur avait dit, du moins aux catholiques franco-américains, qu'ils faisaient précisément ce qu'ils avaient fait dans leur pays natal. En Canada ils étaient les propriétaires de toutes leurs propriétés paroissiales. Et, dans leur simplicité primitive, ils crurent, sans rechercher plus loin, que c'était la même chose ici. Mais, dernièrement, s'ont pu se rendre compte que leur curé avait dû être aussi naïf qu'ils l'avaient été eux-mêmes. Ils ont découvert que presque invariablement le titre de leur propriété avait été donné à l'évêque, individuellement pendant un certain temps, et comme corporation depuis 1887. Mais il est admis par tout le monde, je suppose, que les paroissiens, individuellement ou par l'entremise de leurs sociétés, avaient payé le prix d'achat. De là leur évêque n'a-t-il été toujours, et à toutes époques, qu'un fidéi-commissaire (trustee) pour eux.

Quelques décisions de nos cours et des cours d'autres Etats soumis à la loi commune vous rafraîchiront la mémoire au sujet de la question que nous sommes à étudier.

(A suivre.)



# Assimilation et religion dans l'Etat du Maine

---

## II.—Simple documentation.

Depuis la premier article de la série que nous allons consacrer à l'étude de la question religieuse du Maine, il s'est produit un événement qui mérite de fixer l'attention et qu'il importe de bien connaître dès maintenant.

L'évêque de Portland a adressé à son clergé, pour être lue dans les églises, une longue lettre datée du 24 juin, où il donne les motifs qui l'ont porté à interdire les membres du comité qui ont pétitionné la législature du Maine pour en obtenir l'abolition de la "Corporation Sole." Mgr Walsh va même jusqu'à dire qu'il n'a rendu cette interdiction publique qu'à la demande expresse de nombreux membres de son clergé, effrayés de la tournure que prenaient les choses et, désireux de protéger leurs ouailles contre les mauvais conseils de "quelques agitateurs nullement autorisés à parler au nom des Canadiens-Français de son diocèse." Monseigneur fait une revue générale de la situation, mais déclare que si les membres du comité, des citoyens américains, avaient le droit de pétitionner la législature, ils ne devaient pas oublier que "le sujet, le mode, et l'esprit de toute pétition ou bill sont sujets à toutes les règles de la raison, de l'équité, de la justice, de la discipline ecclésiastique, du sens et de l'opportunité catholiques."

Ailleurs, il parle des "prétendus griefs des Canadiens-Français ou de leurs Sociétés" ; il nie *in globo* les accusations portées depuis longtemps contre l'administration du diocèse de Portland, au sujet des écoles comme au sujet de la desserte des paroisses, disant que "des accusations générales ne sont pas des faits, que la calomnie n'est pas la vérité;" il donne de nouvelles explications sur l'attitude

pour le moins extraordinaire qu'il a prise au sujet des funérailles du Dr Fortier ; il promet de raconter au long, plus tard, l'histoire de tout le conflit, qui aurait commencé avant la mort de Mgr Healy ; il parle de l'attitude scandaleuse des journaux qui se sont occupés de l'affaire.

En somme, c'est un document beaucoup trop long pour expliquer clairement une position qui, si elle eut été correcte et pleinement justifiée, se serait expliquée d'elle-même. Nous le prenons telle qu'il est et pour ce qu'il vaut. Le fait que l'évêque de Portland juge nécessaire de s'expliquer et qu'il essaie de le faire, mérite d'être noté. Nous nous contentons, pour aujourd'hui, de citer les parties essentielles de sa lettre et d'y ajouter l'énumération de certains faits, que l'on peut prendre pour des accusations, si on préfère les appeler de leur vrai nom, dans le seul but d'éviter les malentendus et d'inviter de nouvelles explications, mais plus catégoriques, si on juge bon d'en donner. Une dénégation pure et simple vaut autant que l'affirmation qu'elle repousse, mais pas davantage ; les insinuations elles-mêmes n'empruntent rien à l'autorité de celui qui les exprime ; elles ne résistent pas à l'examen sérieux de celui qui cherche consciencieusement la vérité. En fin de compte, ce sont les faits qui l'emportent.

C'est pour cela que nous faisons de cet article un pur travail de documentation qui ne sera pas inutile à Mgr Walsh lui-même, puisqu'il admet que le malaise profond qui trouble son diocèse est déjà vieux d'une quinzaine d'années. Et quand n'aurions-nous réussi qu'à attirer son attention sur ce fait, qu'en parlant des Franco-Américains il parle des quatre cinquièmes de son diocèse, nous aurions déjà accompli quelque chose. Mais nous ferons bien davantage.

La lettre de Mgr Walsh peut se résumer aux propositions suivantes :

1. Que l'interdit a été prononcé "à cause du grave scandale public par leurs actes et leur parole dans une attaque récente dirigée contre l'autorité, la propriété et la loi de l'Eglise ;"
2. Que l'interdit a été prononcé, non parce que les membres du comité

ont présenté une pétition à la législature, ce qui est le droit indiscutable de tout citoyen américain, mais à cause de l'attaque mentionnée plus haut et, "en un mot, à cause de l'esprit et des traits principaux de toute l'affaire, depuis son origine à la convention de Brunswick, en 1909, jusqu'à la date du décret."

3. Que ces paroles et ces actes étaient en partie contenus dans le bill suggéré à la place de la loi de "Corporation Sole"; que ce bill était (a) subversif de la constitution de l'Eglise, en conflit avec les conciles de Baltimore et opposé aux lois du diocèse; (b) qu'il permettrait le contrôle et peut-être la confiscation des biens de l'Eglise par les laïques; (c) qu'il détruirait l'unité et l'ordre des paroisses où on l'appliquerait; (d) qu'il ne serait, qu'il ne pourrait pas être, qu'il n'a pas été approuvé par aucun théologien, canoniste, financier, administrateur de quelque autorité, ni même par un catholique instruit respectable, un tant soit peu familier avec le petit catéchisme de Rome, de Baltimore ou de Québec; (e) en un mot, qu'il était une tentative scandaleuse de renverser l'autorité légitime de l'évêque et du prêtre, et d'introduire le socialisme laïque dans l'administration des affaires ecclésiastiques.

4. Que le comité en cause a usé de subterfuge pour obtenir les signatures au bas de sa requête, que des gens ont signée sans savoir ce qu'elle contenait; qu'il a fait des menaces à ceux qui, prêtres et laïques, s'opposeraient à l'adoption du bill.

5. Que la convention de Biddeford, qui s'est plus particulièrement occupée de cette affaire, n'était pas une convention de sociétés mais de prétendus "cercles" organisés pour la circonstance, et qu'elle semble avoir surtout pour but d'appuyer les proposeurs de la loi et de les encourager à persister dans leur entreprise, malgré la défaite écrasante qu'ils ont déjà essuyée devant la législature, causant par là un plus grand scandale.

6. Que la "Corporation Sole" n'a rien à voir aux prétendus griefs des Canadiens-Français ou de leurs Sociétés; qu'elle n'est qu'un permis comme beaucoup d'autres, de posséder la propriété, permis approuvé par le concile de Baltimore, par Rome, et adopté dans plusieurs autres Etats et diocèses. Le pouvoir et la liberté de l'évêque, sous d'autres titres légaux, seraient tout aussi étendus, et de fait, plus étendus que sous plusieurs, tandis qu'avec la "Corporation Sole", la simplicité de la forme et la garantie donnée aux droits acquis et à l'honneur de l'Eglise, ne peuvent être égalées par aucune autre loi proposée jusqu'ici.

Voilà ce que je ne crains pas d'appeler l'échafaudage complet de la défense présentée au public par Mgr Walsh, le 24 juin dernier, afin d'atténuer, autant que possible, la portée des événements qui ont précédé et suivi la Convention de Biddeford. Je ne me cache pas que la traduction que

nous en donnons enlève au texte cette saveur originale et pompeusement gaélique que les fils d'Erin savent mettre, à défaut de logique, dans leurs discours et dans leurs écrits. Le plus que l'auteur puisse exiger de nous, c'est que nous rendions fidèlement sa pensée. A cela nous n'avons pas voulu manquer, au risque de maltraiter notre bonne langue, qui se prête si difficilement au rôle ingrat de traduire du fort mauvais anglais !

Mais avant d'aller plus loin, il est intéressant de connaître comment ce document a été accueilli par ceux qu'il intéressait le plus — les membres du comité qui a pris les armes contre la "Corporation Sole".

M. Bonneau dit (voir "Daily Journal", Biddeford, Maine, 28 juin 1911) :

"Je regrette tout simplement que certaines de ses assertions ne cadrent pas exactement avec la vérité, spécialement quand il dit que l'égoïsme et les visées politiques des chefs deviennent de plus en plus apparents, Depuis les premiers jours de cette agitation commencée à Lewiston en 1905, pareils sentiments ne se sont jamais manifestés chez les chefs.

"De plus, je déplore les insinuations méchantes qu'il fait contre les journaux franco-américains du Maine, lorsqu'il dit que leurs méthodes, leur langage et leur esprit ont été anticatholiques et malhonnêtes. Monseigneur Walsh sait mieux que personne autre que les affirmations faites par ces deux journaux étaient, sans doute, d'une nature très grave, mais qu'elles peuvent lui être prouvées quand il le voudra.

"La question qui fait le sujet de cette crise va être débattue dans la presse quotidienne, devant le tribunal du peuple de l'Etat et de tout le pays, jusqu'à ce que tous les catholiques et leurs concitoyens sachent exactement en quelle posture se trouve Mgr Walsh. Notre ligne de conduite jusqu'à présent était la seule que nous pouvions suivre.

"L'évêque Walsh a la chance de nous forcer à prouver ce que nous avançons devant les tribunaux ecclésiastiques ou civils. Et nous sommes à sa disposition."

Mtre Dupré répond sur le même ton et précise davantage. Jamais un prêtre n'est venu l'avertir qu'il était frappé d'interdiction. Il a bien reçu une lettre non authentiquée supposée venir du Rév. M. Bergeron ; pour être plus sûr il a écrit à l'évêque, qui ne lui a jamais répondu.

“C'est, dit-il, de cette façon que l'évêque a traité toutes nos réclamations depuis trois ans; il a toujours fait la sourde oreille.

“Mgr Walsh dit qu'il a voulu régler l'affaire d'une façon amicale. Jamais aucun membre du comité n'a été approché par lui, directement ou indirectement, dans le but d'amener une entente. Lorsqu'un comité de la paroisse Saint-Joseph, ici même à Biddeford, est allé le trouver, il a refusé de recevoir les trois membres qui composaient ce comité; il s'est contenté de causer privément avec un seul des membres du comité, avec lequel il s'est enfermé dans ses appartements. Lorsque le comité qui représentait nos gens avant celui-ci est allé le voir, il s'est moqué de lui et a ridiculisé ses demandes. Peut-on s'étonner, maintenant, si nous ne sommes pas allés exposer à son mépris des affaires qui nous tiennent au plus profond du cœur?

“L'évêque de Portland nie avoir défendu aux sociétés canadiennes d'entrer en corps dans l'église. Pourquoi les curés de Rumford Falls, de Brunswick et de Westbrook ont-ils, du haut de la chaire, fait cette défense à nos sociétés?

“De toute façon il nous a traités avec mépris, comme si nous ne méritions aucune considération. Nous voulons nos droits, rien de plus, et cela ne suffit pas pour nous attirer son mépris. Mais, la convention de Brunswick elle-même lui a envoyé un message demandant sa bénédiction; il n'a jamais répondu. Il a refusé de répondre à nos plus pacifiques demandes. Est-ce là l'esprit qui doit animer un évêque envers ses ouailles? Toutes ces choses finissent par compter, à la longue, et à rendre plus profond le malaise qui règne déjà dans le peuple.”

M. Dupré, parlant de l'appréciation que monseigneur donne du bill présenté par le comité pour l'abrogation de la “Corporation Sole”, dit :

“Il y eut un temps et un endroit où l'on pouvait discuter cette prétention que nous avons agi en contravention flagrante avec les décrets du concile de Baltimore. Ce fut à l'enquête qui a eu lieu à Augusta le 7 mars 1911. Mais alors, ni l'évêque, ni ses avocats n'ont essayé de nous contredire quand nous avons cité les lois de l'Eglise catholique en général et de l'Eglise américaine en particulier. Pour ce qui est de notre désir de lui enlever son autorité, de renverser son pouvoir, notre réponse est toute trouvée dans cette clause du bill décrétant qu'aucune propriété paroissiale ne pourra être aliénée sans la signature de l'évêque. Lorsqu'il dit que nous visons au contrôle de l'église par les laïques il parle évidemment sous le coup d'une pitoyable mésinterprétation du but et de la portée de la loi que nous voulions substituer au “Corporation Sole.”

“Nos ambitions politiques? Comment peuvent-elles être servies par la lutte que nous faisons? Poser la question, c'est y répondre.

“Mais nous croyons que les représentants de l'Eglise catholique dans

l'Etat du Maine outrepassent leurs pouvoirs et ne servent pas les meilleurs intérêts de ceux qui sont placés sous leur direction. Il n'est pas juste, il n'est pas équitable qu'un seul homme ait le contrôle absolu du septième de la population de notre Etat.

"L'évêque Walsh prétend que les membres des sociétés catholiques n'étaient pas présents à la convention et que plusieurs, dont les noms ont été publiés, n'étaient pas présents. Mais l'évêque lui-même avait mis les sociétés en garde contre toute coopération avec nous ! Tous les délégués à la convention étaient des Franco-Américains catholiques et membres de cercles organisés de façon à avoir une représentation plus étendue de notre élément dans notre Etat. Nous n'avons pas publié le nom d'un délégué qui n'était pas présent à la convention et n'y a pas présenté ses lettres de créance. Et il y avait 363 délégués à la convention !

"Pour ma part je n'ai jamais affirmé que le français n'était pas enseigné dans les écoles paroissiales, bien qu'on m'ait souvent prouvé qu'il ne l'était pas partout où il devrait l'être. Mais c'est là une question secondaire dans l'affaire qui nous occupe. Nous voulons un meilleur système d'éducation, et nous l'aurons quand la législature aura donné aux laïques un mot à dire dans l'administration de leurs écoles paroissiales.

"En somme, la longue lettre de l'évêque ne nous intimide aucunement. C'est en nous maltraitant depuis le commencement, comme il l'a fait, qu'il nous a gagné la confiance de nos gens. Il se déclare aujourd'hui prêt à soumettre toute l'affaire à un tribunal. Le temps d'une intervention extérieure est passé. Laissons à l'Etat du Maine le soin de régler ses propres droits de propriété !"

M. Dupré affirme aussi, contre l'assertion de Mgr Walsh, que tous ceux qui ont signé la requête présentée à la législature l'ont fait avec connaissance de cause. Cela n'est pas douteux. Il suffit de lire l'en-tête de la requête, ou même de passer vingt-quatre heures parmi nos compatriotes du Maine, pour s'en convaincre.

Et ces déclarations de MM. Bonneau et Dupré sont entièrement approuvées par leurs collègues du comité.

Voilà où en sont rendues les parties en cause dans cette affaire. Que faut-il penser de tout cela ?

Il est inutile de revenir sur les points traités par Mtre Dupré.

Si vous relisez la lettre de Mgr Walsh, un fait vous saute aux yeux : c'est que l'évêque veut surtout consolider une interdiction qui, telle que donnée le 9 mai 1911, était lamentablement boiteuse. Cela lui permet de concéder

aux yeux du public américain, très jaloux de ses prérogatives constitutionnelles, le droit de pétitionner le gouvernement sur des questions appartenant au domaine civile. Alors pourquoi ne pas remonter aux conventions de Lewiston et de Waterville qui, avant celle de Brunswick, ont réclamé un évêque franco-américain pour le Maine et des curés de même nationalité que les paroissiens? Et ce ne sont pas des questions mortes. La convention de Biddeford, sans les répéter textuellement, a résumé dans un court paragraphe toutes les réclamations des conventions passées.

Des paroles injurieuses dont il se plaint, il ne cite pas un mot; des faits subversifs de l'ordre et de l'autorité de l'Eglise qu'il dénonce, il ne cite pas un seul si ce n'est le pétitionnement du 7 mars dernier.(1) Il ne cite rien parce qu'il ne pouvait le faire sans rappeler que ces paroles, ces actes n'ont pas été autre chose que des protestations contre l'assimilation insinuante qu'il favorise de toutes ses forces depuis qu'il est évêque de Portland et qu'il pratiquait déjà pendant qu'il était inspecteur des écoles paroissiales du diocèse de Boston.

(1) M Arthur Preuss, le distingué directeur de la *Catholic Fortnightly Review*, de Techny, Illinois, fait justement la même observation dans son journal que je viens de recevoir (vol. XVIII, No 14, p. 416). Au bas d'un article sur la tenure de la propriété ecclésiastique il rapporte l'accusation portée par Mgr Walsh contre les membres du comité et ajoute: "Cependant Mgr Walsh, n'apporte aucune preuve à l'appui de cette accusation."

Le deuxième paragraphe de l'article se lit comme suit:

" Il semble inexplicable de voir un évêque individuellement procéder de cette façon contre des gens bien intentionnés et de la trempe de feu le Dr Fortier, quand les archevêques du pays sont unanimes à reconnaître que la méthode d'incorporer les paroisses séparément est la meilleure et la plus satisfaisante, que, de fait, " elle ne peut pas être améliorée."

Et pour appuyer sa thèse M. Preuss cite un article du *Catholic Bulletin* de St-Paul, Minn., organe officiel de Mgr Ireland, puis l'opinion d'un docteur réputé le plus fort canoniste américain, le Rév. Peter A. Baast.

Mgr Walsh dit froidement au public que les partisans de la Cause Nationale se contentent "d'accusations en l'air, qui ne sont pas des faits." Depuis cinq ans qu'il est évêque de Portland, il n'a plus le droit d'ignorer les conditions intolérables qui sont imposées aux quatre cinquièmes de ses diocésains ; s'il les ignore, c'est qu'il a jeté au panier sans les lire — en invoquant quelque point méticuleux de la procédure canonique — les documents nombreux et très précis qui lui ont été adressés.

Et c'est bien ce qui donne à la déclaration qu'il vient de publier dans les journaux une gravité exceptionnelle. Ce n'est plus une simple dénégation, c'est un défi véritable porté à la bonne foi, à la sincérité, à la réputation même de ceux qui se plaignent et demandent justice. On dirait vraiment qu'il escompte le respect traditionnel que nous n'avons jamais cessé de porter à nos chefs hiérarchiques et que nous ne perdons jamais de vue, même quand nous exposons devant le public nos griefs les mieux fondés, quand nous montrons des situations scandaleuses sur lesquelles une sorte de pudeur instinctive nous porte à jeter un voile.

Mais quand nous voyons ceux qui connaissent tout ce que nous ne disons pas, exploiter contre nous jusqu'à notre vénération pour le caractère sacré de nos prêtres, compter que notre respect même pour une autorité marâtre va arrêter sur nos lèvres les dénonciations nécessaires, nous ne pouvons nous empêcher de nous rappeler que la vérité possède, elle aussi, des droits imprescriptibles, devant lesquels il vient un temps où il faut que les voiles se déchirent.

Sans doute, pour exposer en pleine lumière la situation des Franco-Américains du Maine, il faut employer, souvent, un langage qui paraîtra non seulement nouveau, mais étrange, à la Province de Québec. Habités à la direction sage, paternelle, d'un clergé qui est le modèle des clergés catholiques du monde, nos gens ne voient pas sans crainte livrés à la publicité des faits, des paroles qui, aux Etats-Unis, forment le sujet courant des conversations, mais



qui, chez eux, peuvent prêter aux plus troublantes interprétations. Pourtant comment la justice sera-t-elle rendue si la vérité n'est pas connue, si, au besoin, elle n'entre pas de force dans des oreilles endurcies ou intéressées à ne pas entendre ?

Mgr Walsh prétend qu'il ne connaît pas les faits qui font la base des réclamations de ses diocésains depuis des années. Il faut les lui faire voir, quitte à lui laisser l'entière responsabilité des révélations que son obstination rend nécessaires. C'est une besogne qui nous répugne, mais que nous aurons le courage de remplir jusqu'au bout.

Mgr Walsh veut des faits ? En voici quelques-uns — je vais essayer d'être très clair — qui sont de notoriété publique dans tout son diocèse, qui lui ont été signalés, qui ont été signalés jusqu'à Rome, et que personne n'osera relever devant aucun tribunal, ecclésiastique ou civil.

A Waterville, il prend 1200 Canadiens et 265 Irlandais, et il met à leur tête, non un curé canadien, mais un curé irlandais, et il décrète que cette nouvelle paroisse sera une paroisse de langue anglaise. Oui, une paroisse de langue anglaise. Et ce fait, il ne l'ignore pas puisqu'il l'a accompli malgré les protestations des paroissiens intéressés et, mieux que ça, malgré les protestations de la moitié de ses conseillers diocésains.

A Dexter, une paroisse presque exclusivement canadienne, il fait dire aux Canadiens : "L'évêque vous envoie un curé irlandais pour quelques semaines seulement, patientez un peu et vous aurez un curé canadien. "C'était afin de faire passer sa marchandise assimilatrice. Voilà deux ans de cela tout proche, et le curé irlandais est toujours à Dexter. Il n'y a pas d'école catholique dans cette paroisse, il n'y a que l'école publique ou neutre où les enfants perdent la foi. Voici une occasion de se rappeler les décrets du Concile de Baltimore.

Caribou, paroisse en très grande majorité canadienne, voit son curé Irlandais expulsé, par l'autorité civile, pour des raisons faciles à deviner. Par qui ce malheureux est-il remplacé ? Par un autre irlandais. Ce n'est pas le

Comité Permanent, je suppose, qui a nommé le curé de Caribou.

Farmington est une paroisse en grande majorité canadienne : le curé canadien qui s'y trouvait est remplacé par un curé irlandais. L'harmonie, l'ordre, les intérêts du peuple le veulent ainsi.

South Brewer, paroisse en presque totalité canadienne, est gouverné par un curé irlandais, scandaleux : Monseigneur Walsh y a installé comme vicaire l'ex-curé de Caribou, expulsé pour ce que l'on sait. Pas d'écoles dans cette paroisse. Et, mon Dieu, si c'était tout !

Le collège de Van Buren est dans une région tout à fait française. Il est dirigé par une communauté française, les Pères Maristes. Eh bien, au collège de Van Buren, l'assimilation veut qu'on n'y enseigne le français qu'une heure ou deux par semaine. L'annuaire des Pères Maristes est exclusivement rédigé en anglais. Il n'y a de français dans cet annuaire que les noms des petits Canadiens et Acadiens. L'assimilation fait son œuvre.

Sanford compte 3000 Canadiens et deux ou trois familles irlandaises. Sanford a un curé irlandais et une école irlandaise dirigée par une communauté irlandaise, les "Sisters of Mercy." Village perdu pour la race en attendant qu'il le soit pour l'Eglise.

Même système pour Orono et South Berwick : paroisses canadiennes avec curés irlandais.

A Brunswick, on soutient pendant des années un prêtre dont les extravagances, jusque dans le sanctuaire, sont publiques et font l'horreur de toute la population, qui finalement, sortait de l'église lorsqu'il paraissait. La situation est telle que les paroissiens exaspérés vont crier à l'évêque renfermé dans le presbytère : "Emmenez-le votre curé, emportez-le avec une bouteille de whisky s'il le faut." Le scandaleux disparaît, mais il est toujours curé en titre de la paroisse. Respect de l'ordre, de l'harmonie, des intérêts du peuple, de l'honneur de l'Eglise !

Ces faits, indéniables, je le répète, ne seraient-ils inconnus qu'à Portland ?

Passons aux écoles.

A Skowhegan, Monseigneur Walsh n'ordonne pas de ne pas enseigner le français, il ferme l'école paroissiale. Et voilà cinq cents enfants abandonnés sur la rue ou poussés dans les écoles neutres. Cette école de Skowhegan avait coûté environ \$30,000; les paroissiens offraient d'en payer, pendant un an, toutes les dépenses sans qu'il en coûtât rien à la paroisse, qui, du reste, était bien en état de la soutenir. J'ai rencontré, moi-même, à Woonsocket de braves paroissiens de Showhegan qui étaient venus nous prier de venir à leur aide. L'évêque refuse tout et l'école reste fermée. Les paroissiens sont sans défense; ils ont tout payé mais ne possèdent rien. "Corporation Sole"! Le cas est vraiment typique.

Mgr Walsh déplace la question quand il dit qu'on l'accuse injustement d'avoir proscrit l'enseignement du français dans les écoles paroissiales. Le temps n'est pas encore venu où il peut donner de tels ordres. Ce raisonnement vaut celui par lequel il prétend n'avoir jamais défendu l'entrée des églises aux sociétés parce que le règlement, tombé en désuétude et qu'il a ressuscité, a été établi par un de ses prédécesseurs, feu Mgr Healey.

Aussi les Franco-Américains n'ont jamais prétendu rien de tel. Mais ce qu'ils prétendent et ce qu'ils prouvent, c'est que l'enseignement du français est découragé dans leurs écoles par un inspecteur francophobe qui n'accorde d'attention qu'aux matières anglaises; c'est qu'ils n'ont pas de français dans des écoles où ils ont le droit d'en avoir et que leurs demandes se perdent toujours dans les arcanes d'une procédure consciemment arbitraire; c'est qu'à Lewiston, à Biddeford, à Waterville, à Skowhegan on met des entraves au développement d'institutions, tout aussi catholiques que l'Université de Washington, qu'ils veulent avoir, qu'ils ont les moyens de payer, mais que, les payant, ils veulent posséder. Et cela suffit pour prouver leur thèse.

Du reste, ils savent de longue date en quel honneur est tenu le français dans leur diocèse. C'est de Portland même, quelques mois avant l'arrivée de Mgr Walsh, que

sont venues ces paroles désormais historiques : "La langue française est destinée à disparaître aux Etats-Unis. Vaut autant maintenant que plus tard, et je veux que mes prêtres m'aident à la faire disparaître."

Celui qui a prononcé ces paroles est parti de Portland, mais sa doctrine est restée, si, dans la sphère où il se trouve, la splendeur d'horizons plus étendus lui a fait concevoir le droit des gens sous un angle moins étroit.

Oui, la doctrine est restée et c'est contre le système barbare qui la défend et qui les réduit à un véritable esclavage, dans un pays où ils ont droit à leur part de liberté comme tout le monde, que les Franco-Américains du Maine s'insurgent dans leur dignité de citoyens et de catholiques. C'est un principe invincible qu'ils invoquent en disant qu'on a pas le droit de les taxer sans leur donner une juste représentation.

Mais, en fait de représentation, on ne leur a pas donné celle qu'on aurait dû leur donner, même en gardant tout leur argent. Voyez plutôt.

Le Directory ecclésiastique de 1909 donne une population catholique de 123,547 au diocèse de Portland. (Directory de 1909, page 548.) Ce dernier chiffre vient de l'Evêché. Otez de ce nombre, 91,567 Canadiens : il reste une population catholique de 31,980. Otez de ces 31,980 catholiques environ 2,500 Italiens, 1,000 Indiens ou Sauvages ; ôtez les Polonais, les Syriens, etc., etc. A peine reste-t-il 27,000 Irlandais, contre 91,567 Canadiens. En 1911, la proportion canadienne est encore plus grande. Elle est tout près de 100,000.

Mgr Walsh arrive dans le diocèse et, malgré l'énorme majorité des nôtres, malgré l'espoir donné par le Délégué Apostolique qu'un règne de justice va commencer, il nomme un grand vicaire irlandais, le curé de Bath, un monsieur qui, pendant (20) vingt ans de ministère, n'a pas trouvé le moyen de donner une école catholique aux enfants de sa paroisse, mais s'est contruit un presbytère inutile de \$20,000. Il nomme son conseil : les Irlandais y sont en majorité. Il nomme des curés inamovibles ; cinq sur six sont irlandais.

Ce sont les abbés Garraty, McCarthy, Butler, McDonough, Minehan.

Voilà, dans ses grandes lignes, tout le système et la façon dont il opère. Voilà comment est traité notre élément dans un diocèse qu'il a bâti de ses mains et dont il est encore toute la force ? Qui s'étonnera maintenant que les Franco-Américains, n'ayant aucun droit dans leur organisation religieuse, songent, après cinquante ans de souffrance, à se prévaloir du droit que leur donne la loi civile et religieuse aux choses qu'ils ont payées avec leur argent ?

Mgr Walsh dit quelque part dans sa lettre que la "Corporation Sole" a reçu l'approbation du concile de Baltimore et de Rome. Non, un évêque n'a pas le droit d'user de pareil subterfuge pour défendre une cause compromise. Assurément, l'évêque de Portland ne prétendra pas que Rome et le concile de Baltimore ont décrété que la "Corporation Sole" était le seul mode raisonnable d'administrer les biens temporels de l'Eglise. C'est pourtant ce qu'il veut faire croire au grand public auquel il vient de s'adresser. Et, pour ma part, je ne sais plus trop ce qu'il faut admirer le plus de la superbe inconscience avec laquelle on se retranche, en Amérique, derrière le critérium de l'Eglise universelle dans les affaires les plus simples, ou de l'habileté méchante avec laquelle certains personnages de marque savent donner une entorse à la vérité. Pour les Franco-Américains, cette tactique ne vaut pas. Ils ont sur les questions de fabriques — et les gens du Maine ne demandent pas autre chose qu'une loi de fabrique — une expérience qui date de beaucoup plus loin que le premier concile de Baltimore, et elle suffit à les rassurer.

L'évêque de Portland veut maintenir le système de la "Corporation Sole", et ma foi, il a si peu de raison de s'en plaindre que je serais plutôt étonné qu'il fût d'un avis différent. Il n'en est pas de même des catholiques franco-américains que le système livre pieds et poings liés à ceux qui ont juré leur perte ; pour eux le système est un système de mort qu'ils ont le droit, et dans les circonstances, le

devoir de détruire et de remplacer par une loi plus équitable.

Mgr Walsh voit dans le système un élément d'ordre, d'autorité; il y voit un moyen de protection pour les fidèles de son diocèse. Protéger les Franco-Américains! Quelle sinistre ironie des mots! Le système les protège comme le traité de septembre (1869) a protégé la papauté. "Il nous protège, disait le Cardinal Pitra, comme la cloche pneumatique couvre l'oiseau que l'on veut faire mourir dans le vide." Eux aussi, pour continuer la figure employée par le grand cardinal, sentant qu'on les a mis sous une cloche et qu'ils ne peuvent y vivre; ils sentent qu'une main habile pèse doucement sur le piston qui retire l'air qu'ils respirent et qu'on calcule froidement ce qu'il faut leur laisser d'air pour les faire mourir sans bruit.

"Mais prenez garde, ajoutait le Cardinal Pitra, il n'est pas facile de mettre sous une cloche l'Eglise catholique avec ses deux cent millions de catholiques. Et quand vous parviendriez à trouver cette cloche, après tout, elle serait de verre, et Dieu n'aurait besoin que d'un coup de pied pour la briser."

Et les Franco-Américains savent qu'il y a quelque chose qu'on nomme les éternels recommencements de l'histoire.

Cet article est déjà trop long, mais je compte qu'on le lira jusqu'au bout. Ce sera ma récompense pour avoir mis à nu, quelquefois avec brutalité, et toujours avec un profond regret, je le répète, cette plaie béante qu'on voulait cacher aux yeux des amis de la vérité. C'est l'évêque de Portland lui-même qui nous rappelait, dès la première phrase de sa lettre, cet enseignement de l'Écriture "qu'il y a un temps pour se taire et un temps pour parler." Et pourtant, cette plaie nous ne l'avons pas encore sondée jusqu'au fond. Les événements se chargeront de pousser la sonde.

En attendant, je ne puis encore que former des vœux pour la victoire définitive de nos 100,000 compatriotes du Maine aux prises avec l'assimilation et luttant pour la survivance de leur race. Il y a cinquante ans qu'ils souff-

frent. Mais, dans cinquante ans, les principes font lentement leur chemin et cette période suffit parfois pour préparer la crise qui brise leurs entraves et les jettent, libres enfin, dans la grande lumière du soleil. La crise est venue. A demain l'éclosion triomphante de leur droit ! Compatriotes, soyez unis et luttez ferme !

**J.-L. K.-Laflamme.**

## Les Irlandais sont volés !...

---

*Mon cher directeur,*

Les Irlandais sont volés ! Et c'est la Propagation de la Foi qui les détrouse, qui les pille, comme au coin d'un bois ! C'est à se sauver au bout du monde, où il y a encore deux rails, dans un chapel-car de la Church Extension !

Vous croyez, n'est-ce pas, que nos amis les Irlandais se bornent à rêver la conquête des postes payants et bien organisés de l'Eglise canadienne et de l'Eglise américaine ? C'est déjà bien osé, mais détrompez-vous, âme naïve, vous ne les avez pas assez regardés dans le coin de l'œil. Leur appétit ne se contente pas de cela. Vous allez voir. Je vous apporte aujourd'hui un morceau de roi.

Et puisque vos lecteurs aiment les mémoires irlandais— du moins, ça m'en a tout l'air,— en voici un autre, le plus lâche, le plus menteur de tous, parce que cette fois il s'adresse aux catholiques français qui, tout en étant les plus éprouvés, n'en restent pas moins, pour l'Eglise, les plus généreux du monde.

Dernièrement a circulé aux Etats-Unis, et un peu au Canada, une brochure de 12 pages intitulée : "English speaking Catholic Missions" (Missions catholiques de langue anglaise).

Elle ne porte ni nom d'auteur ni même d'imprimeur, et il est impossible de savoir où elle a été imprimée. L'exemplaire que nous avons reçu a été mis à la poste à Mountmellick, Queens Co., Irlande.

La première partie est consacrée à une attaque violente des missions françaises, et à une critique amère de leurs méthodes. L'auteur démontre ensuite la nécessité de sociétés de missionnaires de langue anglaise ; il fait l'éloge de



celle de Mill Hill, mais elle ne suffit pas, puis il arrive à la question financière :

“Quel est le remède à cet état de choses, et comment arriverons-nous à fonder ces sociétés ? Il faut d'abord que l'argent recueilli dans les pays de langue anglaise pour ces missions, soit distribué exclusivement à des missionnaires de cette langue. En ce moment, les œuvres de missions ont leur principal centre en France ; c'est par des mains françaises que les aumônes sont distribuées, ce qui augmente singulièrement le prestige et l'autorité de cette nation infidèle, et contribue à la placer dans une lumière favorable aux yeux des patriarches, évêques et autres dignitaires ecclésiastiques. Une des conséquences est que le français est enseigné dans leurs écoles au lieu de l'anglais. Je sais bien que la France donne la plus grande partie des aumônes, remarquons seulement que ce qu'elle contribue, elle le dépense pour des missionnaires français. Mais pourquoi faut-il que les sommes considérables données par les Etats-Unis, l'Irlande, l'Angleterre et autres pays de langue anglaise soient placées entre des mains françaises et distribuées par elles ? Dans un No. des “Annales de la Propagation de la Foi”, je lis ce qui suit : “Nous, Français, nous nous réservons le droit d'aider les missions ?” (We, the French, reserve to ourselves the missions to help.) Et c'est ainsi que des fonds importants qui appartiennent à l'Eglise sont distribués de Lyon, et qu'il est au pouvoir de la France d'en disposer comme bon lui semble. C'est très bien, je le répète, pour ce qui concerne l'argent français, mais pourquoi disposent-ils de l'argent anglais, alors que nos propres missions en ont tant besoin ; je ne critique pas la distribution de ces fonds, je voudrais seulement savoir la proportion que la Propagation de la Foi attribue aux missions de langue anglaise, je dis aux missions, non au pays de langue anglaise. Le compte rendu publié par cette œuvre ne répond pas à ma question, car tout le monde sait qu'au Canada, en Egypte, aux Indes, c'est à des missionnaires français que va la plus grosse part. Voici le total des sommes recueillies l'année dernière par la Propagation de la Foi dans les pays de langue anglaise, sauf l'Australie et la Nouvelle-Zélande dont je n'ai pas le compte rendu sous les yeux.

|            |         |        |
|------------|---------|--------|
| Etats-Unis | 965.272 | francs |
| Canada     | 18.211  | “      |
| Irlande    | 150.081 | “      |
| Angleterre | 47.190  | “      |
| Ecosse     | 9.018   | “      |

Total 1189.772 “

“Environ 50.000 livres sterling. Eh bien, quelle proportion de ces 50.000 livres a été reçue par des missionnaires anglais, irlandais ou américains ? Et la Propagation de la Foi ne représente qu'une des nombreuses œuvres sollicitant des aumônes pour les missions. Nos pays

sont continuellement à contribuer au maintien d'ordres religieux étrangers qui pour se faire accueillir ont laissé entrer chez eux quelques membres irlandais. Ces contributions qui vont à l'étranger nous privent de fonds qui, s'ils restaient chez nous, suffiraient amplement à fonder et maintenir une magnifique société de prêtres de langue anglaise pour les missions étrangères. Si encore l'état actuel des choses était pour le plus grand bien de l'Eglise, il n'y aurait rien à dire ; mais quand on voit qu'il a pour but d'aider les intérêts de la France aux dépens de ceux de l'Angleterre et des Etats-Unis ; quand on voit qu'il fait le plus grand tort à l'extension de l'Eglise, pourquoi hésiter à dire la vérité, même si elle doit offenser nos voisins d'outre-Manche. Je cite quelques exemples, car je n'affirme rien sans apporter la preuve. Voici ce que disait M. Deschanel, ancien vice-président de la Chambre des députés, à une réunion de l'Alliance française : "Nous protégeons en Orient une multitude d'écoles qui entendent notre langue et notre influence ;... jamais je n'oublierai l'émotion ressentie en entrant dans un de ces collèges en Orient, quand j'entendis un millier de voix d'enfants acclamer le drapeau français. Il me semble que je retrouvais le sol du pays ; j'eus comme une vision de la France des croisades, conquérant l'Orient au nom de la civilisation."

"Voilà des paroles significatives, surtout quand elles viennent d'un membre du gouvernement français."

L'Auteur continue en attaquant à nouveau les missions françaises et italiennes en Orient, aux Indes... et en affirmant la supériorité des missionnaires de langue anglaise ; partout où ils se trouvent, l'Eglise fait des progrès gigantesques, par exemple en Australie, aux Etats-Unis, tandis qu'elle languit au Canada, en Egypte, aux Indes, où le protestantisme avance.

"Donc, conclut-il, le seul moyen de sauver la situation est d'avoir des sociétés et des œuvres nationales, que nos jeunes gens et nos jeunes filles entrent dans des ordres religieux nationaux, où ils seront gouvernés par des hommes désireux de répandre la langue anglaise. Tous les catholiques de cette langue se rallieront autour d'eux et les aideront. Est-ce que ce n'est pas, après tout, la principale raison pour laquelle les protestants anglais, irlandais et américains supportent si généreusement leurs missions. Chaque paroisse a son missionnaire à l'étranger ; elle lui est unie par le lien du langage et est en constante communication avec lui. Nous commençons à peine à réaliser, que nous donnons nos sujets et notre argent à une nation infidèle qui s'en sert pour rehausser son prestige aux dépens de la religion, et que de peur d'offenser un peuple étranger nous arrêtons positivement le développement de la foi catholiques. Si la France veut répandre sa langue, qu'elle le fasse à ses frais."

Quelqu'un à qui je parlais de cette affaire me disait—ô, nature pacifique!—que devant de pareilles inepties il n'y avait guère qu'à hausser les épaules. Il admettait, cependant, que ces arguments fallacieux émis devant des personnes qui ne sont pas au courant de la question ou qui ne raisonnent pas, font tort, font tort énormément, à une œuvre comme celle de la Propagation de la Foi et rendent sa tâche plus difficile. Cela n'est pas douteux.

Mais non, Monsieur, il ne faut pas se contenter de lever les épaules devant "de pareilles inepties." Pour ma part, je ne regrette qu'une chose, c'est de ne pas avoir à portée de ma botte ou de la lambine de mon oncle Baptiste, l'auteur de cette nouvelle infamie, afin de lui soulever... les épaules, oui, mais en prenant un chemin détourné.

C'est en raisonnant comme le farceur de Mountmellick, que les Chevaliers de Colomb ont cru frapper un grand coup en se vengeant sur les catholiques français des lois spoliatrices adoptées par un gouvernement de Sectaires!

Et puis vous avez vu que dans sa liste des pays de langue anglaise dont il réclame les fonds, le Mountmellick place les Etats-Unis et le Canada, deux pays où les catholiques de langue anglaise sont en minorité—et d'un bout! Ils sont le tiers des catholiques aux Etats-Unis et le cinquième au Canada. Leurs fonds! Entendez-vous ça? Vous allez voir que ces messieurs vont se plaindre demain qu'on ne leur a pas remis leur petit change quand ils ont payé le denier de Saint-Pierre!

Si vous voulez, je vous montrerai ce qu'il faut penser de ce nouveau rayon. La nouvelle suffit bien pour aujourd'hui.

Ce que mes amis de France vont en faire une poire quand il vont apprendre cela! Et plus particulièrement le brave homme de français, que je rencontrais à Paris, il y a plusieurs mois, et qui ne pouvait croire à l'hostilité des Irlandais envers les Canadiens-Français.

"Ne perdez pas de vue, me disait un ami qui, lui, comprenait nos questions, que depuis un siècle et demi l'Irlande a toujours eu notre sympathie, soit au point de vue religieux

soit au point de vue politique. Elle est beaucoup plus près de nous que le Canada et, surtout, elle s'est donné plus de peine pour attirer et maintenir notre attention."

Voilà comment ils vous la maintiennent, l'attention !

Mais, voyez-vous, ces gens-là ont entendu dire que l'Eglise passait aux Anglo-Saxons, et comme les Irlandais sont plus "anglo" et plus saxons que Lord Kitchener ou notre encombrant Lord Grey, ils se préparent au changement. Ils croient même que c'est arrivé. Et on les voit se distribuer des chapeaux de cardinaux, Bourne, Walsh, Ireland, Farley, et se tiennent prêts pour le sabotage de l'Eglise !

Ah ! quelle brochure, M. Murphy ! C'est à faire imprimer dans l'Almanach du Peuple, et à distribuer par centaines de douzaines aux frais de notre département !

Un Allemand, Braun, parle quelque part de gens tellement étroits qu'ils peuvent voir à travers un trou de serrure avec leurs deux yeux ! Il y a plus étroit que ça, mon vieux.

Bonjour. Au mois prochain !

**Michel Renouf.**

## Revue des faits et des oeuvres

---

### La population de l'Irlande diminue.

Les premiers rapports du recensement qui s'est terminé en Irlande au commencement du mois de mai donnent des résultats tout particulièrement intéressants. C'est l'histoire lamentable d'une décroissance qui n'a pas cessé depuis 70 ans. La population de l'Irlande est, en 1911, de 4,381,951, dont 2,186,804 personnes du sexe masculin et 2,195,147 du sexe féminin. C'est une diminution de 76,824 personnes depuis le recensement de 1901. Une seule province, Leinster, a augmenté sa population d'environ 8,000 âmes pendant la dernière décade; le chiffre exact de cette augmentation est de 7,499, soit 0.7 pour cent. Il y a eu diminution dans tous les comtés à part quatre, Dublin, Down, Kildare et Antrim. Voici le chiffre comparé de la population des quatre provinces d'Irlande pour 1901 et 1911 :

|                 | 1901      | 1911      |
|-----------------|-----------|-----------|
| Leinster,.....  | 1,152,829 | 1,160,328 |
| Munster,.....   | 1,076,188 | 1,033,085 |
| Ulster,.....    | 1,582,826 | 1,578,572 |
| Connaught,..... | 646,932   | 609,966   |
| Total.....      | 4,258,775 | 4,381,951 |

Le tableau suivant montre la décroissance constante de la population irlandaise depuis 1841 :

|           |           |
|-----------|-----------|
| 1841..... | 8,196,597 |
| 1851..... | 6,574,278 |
| 1861..... | 5,798,967 |
| 1871..... | 5,412,377 |
| 1881..... | 5,174,836 |

|           |           |
|-----------|-----------|
| 1891..... | 4,704,750 |
| 1901..... | 4,458,775 |
| 1911..... | 4,381,951 |

D'après les chiffres recueillis par les recenseurs, il y a en Irlande 3,238,656 catholiques, soit 70,005 de moins que le nombre rapporté en 1901. La moyenne dans les familles est de 4.8 personnes par famille; cette moyenne était de 4.9 en 1901. Les protestants dans l'île sont au nombre de 1,143,295, partagés entre les Episcopaliens (575,489), les Presbytériens (439,877), les Méthodistes (61,806) et quelques autres dénominations de moindre importance.

Malgré tout, c'est encore bien peu de monde pour fournir des policemen et des évêques à l'univers !

### Le "Patriote de l'Ouest."

Voici un petit journal auquel nous conseillons de s'abonner non seulement à tous les amis du français, mais à ceux qui croient à l'avenir de la race française sur ce continent. Il coûte un dollar par année pour le Canada, un dollar et demi pour les Etats-Unis, deux dollars pour les pays européens, et est publié une fois par semaine à Duck Lake (le Lac aux Canards) dans la province de Saskatchewan. Son directeur, le Rév. Père A. F. Auclair, de la Congrégation des Oblats de Marie, est un patriote éprouvé qu'on aimera à connaître, et à seconder, en lisant chaque semaine le journal qu'il publie pour le bénéfice des catholiques de langue française que la province de Québec fait trop souvent mine de ne pas connaître pour s'excuser de les avoir trop mal défendus. A encourager cette œuvre nationale accomplie par un religieux, les amis de la cause trouveront comme une sorte de revanche chevaleresque sur les sujets d'inquiétude, les actes de faiblesse, qui nous sont venus de milieux considérés pendant longtemps comme des forteresses françaises inexpugnables.

Ce qu'il faut surtout encourager avec le "Patriote de l'Ouest", c'est cette foi invincible dans l'avenir du français

dans l'Ouest, qu'il nous exprimait le jour même où il se relevait de ses cendres.

“La légende de l'absorption définitive de l'élément français dans l'Ouest, disait-il, n'est en somme qu'une légende fabriquée de toutes pièces sur des convoitises mal déguisées, mais démentie par tout un siècle de notre histoire.

“Nous vivrons si, sachant faire taire toute partisanerie politique, nous consentons à nous rallier sur le terrain catholique; si nous soutenons de notre influence et de notre appui tous les intrépides défenseurs de nos droits.

“Aujourd'hui, la presse est l'arme nécessaire; elle a une noble mission à remplir dans l'Ouest, et c'est votre devoir, braves patriotes, de veiller à ce qu'elle y reste toujours fidèle.”

Voilà, certes, des paroles qui ne sont pas d'un faible, ni d'un vaincu. Elles nous vont comme un gant... qui fait bien. Mes amis, lisez ce petit journal-là. Il vous consolera de bien des misères de notre milieu!

## La Convention de Biddeford, Maine.

Voici le texte des résolutions adoptées par la Convention tenue à Biddeford, les 7 et 8 juin dernier, par les Franco-Américains du Maine.

“Nous, les représentants des 97,000 Franco-Américains de l'Etat du Maine, réunis à Biddeford les 7 et 8 juin 1911, réitérons notre allégeance à la République Américaine, notre loyauté à ses institutions; nous réaffirmons notre attachement filial à l'Eglise catholique, croyant ce qu'elle croit et enseigne et admettant toute sa juridiction dans l'administration des biens ecclésiastiques.

Attendu les malaises nombreux causés par l'exclusion des contribuables de l'administration des biens paroissiaux; forts de la coutume séculaire reconnue dans l'Eglise en admettant les laïques dans l'administration de ses biens temporels; reconnaissant la compétence des pouvoirs civils à légiférer dans les questions de droit, de propriété, et constatant que l'exclusivisme actuel est exercé à notre détriment en vertu des lois civiles, affirmant le droit naturel indéniable qu'ont les parents pour l'éducation de leurs enfants, dans le choix des maîtres et des écoles, constatant que le Comité Permanent des Franco-Américains de cet Etat, d'après les instructions à elle données par la convention tenue à Brunswick le 5 octobre 1909, a saisi la soixante-quinzième Législature de l'Etat du Maine d'un

projet de loi demandant le rappel ou l'amendement de l'Acte constituant le *Roman Catholic Bishop* de Portland et ses successeurs une *Corporation Simple*.

" Il est résolu, que cette convention approuve lesdites démarches dudit Comité Permanent, et qu'elle recommande un nouvel appel à la Législature, aux tribunaux civils et aux autorités romaines, selon que les circonstances l'exigeront, afin de faire disparaître les abus nombreux et criants dont les catholiques franco-américains du diocèse de Portland ont à se plaindre, dont ils se plaignent, et dont la loi dite *Corporation Sole* est la cause principale.

" Il est aussi résolu que le Comité Permanent soit et est autorisé à choisir des avocats romains, Sacconi, Ferrata, ou tout autre en qui il aura confiance.

"Il est aussi résolu que cette convention affirme de nouveau, et avec plus d'énergie, les droits qu'elle a revendiqués dans toutes les conventions franco-américaines du Maine, et qu'elle charge le Comité Permanent de ne rien négliger pour maintenir toutes ses revendications tant que justice n'aura pas été rendue.

"Le comité des résolutions :

JOSEPH VOYER,  
DR L. P. LAFLECHE,  
LUDGER MASSÉ,  
GEDEON VALLÉ,  
DR GEDEON BERNARD.."

## L' "Univers" et les Catholiques aux Etats-Unis

D'après le dernier recensement et les dernières statistiques, il y a aux Etats-Unis 14,618, 761 de catholiques, qui comptent dans leur sein 17,084 ecclésiastiques, avec 13,461 églises, dont 9,017 paroissiales. Leurs 4,972 écoles paroissiales sont fréquentées par 1,270,131 enfants.

" Les deux Etats; dit M. H. G. Fromme dans l' "Univers," qui ont donc relativement le plus grand nombre de catholiques sont le Nouveau-Mexique, où ils forment 53 p. c. de la totalité de la population, et le Rhode-Island, où ils sont au nombre de 45 p. c. Et détail curieux : le Nouveau-Mexique est l'Etat le moins peuplé de l'Union américaine (0.7 par kilomètre carré) et le Rhode-Island est le plus peuplé (152 habitants par kilomètre carré).

" Ce premier Etat, cédé par le Mexique à la suite de la paix de Gade-lupe Hidaigo du 2 février 1848, est, dans sa très grande partie, habité par des Mexicains qui parlent espagnol.



“ Dans l'Etat de New-York, les catholiques forment 29 p. c. dans l'Illinois, 26 p. c.; dans la Pennsylvanie, 22 p. c.; le Massachusetts en compte 46 p. c.; la Louisiane, 36 p. c.

“ En général, les catholiques sont fixés surtout dans les Etats de l'Est dans le bassin du Mississippi, dans les Etats riverains des Grands Lacs et dans la Louisiane.

“ Il est triste à dire que sur les 92 millions d'habitants, recensés dans les Etats-Unis, la moitié à peine fait partie d'une des diverses confessions chrétiennes.

L'“ Univers aurait pu ajouter que ce qui est encore beaucoup plus triste, c'est de voir le sort de l'Eglise américaine entre les mains d'une hiérarchie irlandaise plus soucieuse de dominer que de travailler au salut des âmes, plus pressée de faire oublier la décadence de sa race, en s'assurant pour l'avenir la possession des évêchés, que de consoler la Papauté des millions d'apostasies qu'une coupable incurie a provoquées dans un pays qui devrait être aujourd'hui le plus catholique du monde et dont la moitié est, non pas catholique, mais pas même chrétienne.

Beau résultat, vraiment, pour des gens qui, dans des journaux juifs imprimés sur papier vert le 18 mars, chantent la beauté de leur œuvre et réclament plus de chapeaux rouges pour une église qu'ils démolissent pierre par pierre ! Et, malgré tout, on nous dit, on nous prouve, que Rome s'en va aux anglo-saxons dont elle voudrait consolider l'empire pour raffermir le sien. Erreur profonde ! Ma foi, je crois que si le Saint Esprit doit jamais se mêler d'ouvrir les yeux aux politiciens qui le délaissent, c'est là qu'ils les attend.

## Un mot à retenir.

La *Revue Française Politique et Littéraire* (1) rapporte un mot de Jules Janin (2) dont on a fêté la mémoire, dimanche, le 18 juin, en inaugurant une plaque commémorative sur la

(1) Publiée à Paris, 17 rue Cassette, édition du 25 juin 1911.

(2) Critique littéraire et dramatique français, ni à St-Etienne (1804-1874).

maison qu'il habita, 30, rue de Vaugirard (Paris) entre 1840 et 1856.

Un jour, un de ses amis apercevant dans son salon un crucifix lui demanda sur un ton de moquerie :

Que fais-tu donc de ça ?

—Ca, répondit Jules Janin, c'est le bon Dieu ! Je ne veux point, quand je serai à l'agonie, qu'on soit obligé d'aller le chercher chez ma portière.

Voilà-t-il pas, ajoute la revue, une belle et courageuse parole dans la bouche d'un homme qui n'était point un *clérical* ?

## Les voilà bien !

Je lis dans l' "Opinion Publique," de Worcester, Mass., la note suivante qui est datée de Woonsocket, R. I. le 20 juin 1911 :

" La succursale italienne de la " Irish Catholic Benevolent Union " a voté de se séparer de cette société et de perdre tous les fonds qu'elle y avait versés, plutôt que de subir plus longtemps les injustices dont elle a été victime depuis quelques années.

" La I. C. B. U. est une société de secours mutuel qui admet dans ses rangs tous les catholiques de l'Etat, la succursale italienne St-Antoine est exclusivement composée d'Italiens catholiques. Il y a deux ans, la société fit un concours pour le recrutement et donnait comme premier prix une bannière de grande valeur.

" La succursale St-Antoine enrôla 121 nouveaux membres ; c'était plus que le double de la succursale qui en avait enrolé le plus après elle ; cependant par certaines procédures compliquées la bannière échut à une succursale irlandaise de Pawtucket.

" Les membres de la succursale St-Antoine ont protesté, ils ont réclamé ; cependant justice n'a pas été faite et devant cette attitude les Italiens ont cru qu'il y allait de leur dignité de se former en société indépendante qui sera connue sous le nom de " Société St-Antoine."

" Bien entendu les fonds versés par les Italiens à la " Irish Catholic Benevolent Union " sont confisqués.

" Cette aventure de nos co-religionnaires italiens rappellent bien le commencement de la plupart des paroisses franco-américaines où les nôtres, après avoir contribué aux vieilles paroisses de langue anglaise, ont la permission de s'en aller pourvu qu'ils partent les mains vides."

## “ Histoire de la presse française aux Etats-Unis ”

Voici un ouvrage que je veux signaler tout de suite et recommander chaleureusement aux lecteurs de la Revue. C'est un travail de bénédictin entrepris, il y a plusieurs années, par M. Alexandre Belisle, de Worcester, et qui n'a été complété qu'au prix de sacrifices considérables. J'en parlerai plus au long le mois prochain.

En attendant, on pourra obtenir une idée générale de la valeur de l'ouvrage de M. Belisle en lisant les quelques renseignements abrégés — nous allons sous presse — que nous donnons dans nos pages de réclame. Lisez cela !

### Mgr Mathieu, évêque de Régina

Monseigneur O. E. Mathieu, ancien recteur de l'Université Laval, à Québec, est nommé évêque de Régina, le nouveau diocèse créé, il y a quelques mois, dans l'Ouest canadien.

Nous saluons cette nomination avec une joie que nous aurions tort de dissimuler. C'est une victoire canadienne-française, sans doute, mais c'est surtout une victoire pour l'Eglise dans un pays où les progrès de la foi catholique sont plus que jamais intimement liés à la survivance et au progrès de l'élément français. Ce fait est incontestable.

La “ Montreal Tribune,” dont “ l'irlandaisisme ” est à l'état virulent, profite de la nomination de Mgr Mathieu pour rééditer ce mensonge, cent fois réfuté, que les catholiques de langue anglaise forment la majorité dans le diocèse de Régina. *Bold lies die hard!* Après tout, si ça peut les consoler, ils sont bien libres de caresser toutes les chimères. Pour notre part, il nous suffit de constater que la vérité et la justice peuvent encore compter pour quelque chose.

Le nouvel évêque de Régina a déjà reçu une avalanche de félicitations de toutes les parties du pays. Nous y joignons les nôtres, qui sont à la fois l'hommage d'un compatriote et d'un ancien élève. *Ad multos annos!*

Léon Kemner.

# Les deux Filles de Maître Bienaimé

(SCENES NORMANDES)

PAR

Marie Le Mière

(Suite.)

— Entrez ! dit-il en entendant frapper à une porte de l'intérieur.

Une sorte de petit farfadet, tout ébouriffé, glissa dans la lueur de la lampe Pigeon, entre les ombres indécises.

— Tiens, c'est toi, Léa ! Qu'est-ce que tu veux ?

— Je cherche du sucre pour ma tante, répondit-elle en ouvrant un placard.

— Mais Mathilde en a emporté là-haut, du sucre ! Laisse donc ça, je te dis !

Léa continuait, cependant, de fureter sur toutes les étagères.

— Papa, reprit elle, savez-vous pourquoi ma tante est venue ?

— Parce que ça lui a plu, probablement !

— Je la croyais morte depuis longtemps ! Pourquoi ne parliez-vous jamais d'elle ?

— Parce que... Fiche-moi la paix ! conclut Maître Bienaimé, se redressant comme un ressort, et monte vite te coucher : voilà qu'il est dix heures !

... Se coucher, elle le pouvait ; mais dormir, c'était autre chose ! Pendant qu'un souffle régulier, indice d'un sommeil profond, s'élevait sous les rideaux de Mathilde, Léa tournait et retournait sur son lit.

Sa tante lui apparaissait comme une créature merveilleuse, venue d'un pays enchanté ! Jusqu'ici, les aspirations de Léa

étaient demeurées confuses : elle s'était laissée aller au gré de l'imagination, comme on vogue, sans but, au fil d'une eau capricieuse. L'arrivée de Mme Lagarde donnait, soudain, un corps aux chimères de la jeune fille ; et, dans la nuit douce et légère qui remplissait la chambrette, Léa croyait voir poindre une rougeur d'aurore...

Amélie, comme sa nièce, avait fini par s'asseoir à demi sur sa couche ; les yeux dilatés dans l'ombre, elle promenait ses paumes brûlantes sur le drap frais, un peu rude, exhalant une odeur de lavande et d'iris.

Non, elle ne dormait pas dans la vieille Closerie ; car cette ambiance de paix accentuait encore, par l'effet du contraste, l'agitation physique et morale qui la dévorait !

Comme c'était bizarre de se retrouver là ! Par quels chemins obscurs et contournés avait-il fallu qu'elle passât pour être ainsi revenue, inopinément, à son point de départ ?

La voix aigre du cartel fixé en face du lit jeta douze notes bruyantes ; le tic-tac du balancier résonnait dans le silence, et cette fuite du temps, rendue palpable pour ainsi dire, impressionnait Amélie : les chocs durs et lourds, pareils à des syllabes fatidiques, semblaient évoquer une à une, avec une précision étrange, toutes les images de son passé.

Que d'événements, de heurts, de vicissitudes, depuis qu'elle avait quitté les siens ! En ce temps-là, on vivait plus rudement à la Closerie ; la ferme n'avait pas atteint le degré de prospérité qu'elle devait connaître par la suite, de par les aptitudes remarquables de Bienaimé, et son mariage avec une héritière. Aux occupations rustiques, à la perspective d'épouser quelque humble travailleur des champs, Amélie Brissot avait préféré un emploi dans un magasin de Paris.

D'ailleurs, elle était partie avec une arrière-pensée très enracinée : elle ferait son chemin dans la capitale ! Amélie croyait être de celles qui savent captiver la déesse à la corne d'or : assez jolie pour être coquette avec succès, assez souple pour s'adapter aux situations les plus diverses, assez tenace

pour ne jamais dévier dans la marche vers un but, elle avait foi dans son étoile.

Mais que de désillusions elle connut d'abord ! Ah ! elle sut, la pauvre fille, ce qu'il en coûte de vivre à Paris, quand on y est entré avec une bourse peu gonflée ! Elle dut se priver, économiser sur sa nourriture, et se condamner, durant des années, à un labeur près duquel le travail d'une servante de ferme n'eût été que repos et rafraîchissement.

Soudain, son horizon s'éclaira : elle était demandée en mariage par M. Daubreuil, un agent d'affaires à qui elle avait confié son chétif capital augmenté de ses économies. C'était un homme actif, entreprenant, aimable, ne possédant guère, pour tout bien, que ses projets multiples, et un fils né d'un premier mariage. Il voulait donner une seconde mère à cet enfant ; Amélie Brissot, ayant dûment pesé le pour et le contre, avait essayé de plaire . . . et avait réussi . . .

Bonheur fugitif ! clarté trompeuse ! La jeune femme, ravie de la tournure inespérée que prenaient les affaires, se félicitait d'être parvenue au comble de ses vœux, quand éclata une catastrophe foudroyante : M. Daubreuil avait joué trop gros jeu ; peu après il mourait, laissant l'honneur sauf, mais la pauvreté installée sous le toit de la veuve, restée presque sans ressources avec ses deux enfants dont l'un était encore tout petit.

Alors recommença la bataille, plus terrible, plus sanglante, car, cette fois, ce n'était plus pour elle seule qu'Amélie devait gagner le pain de chaque jour. Elle avait trop d'orgueil pour se croire vaincue, et pour avouer aux siens la gêne affreuse où elle était réduite : aussi préférait-elle se laisser oublier d'eux. Trois ans après la mort de M. Daubreuil, elle entra, comme comptable, dans une teinturerie ; le patron, M. Lagarde, était âgé, célibataire, malade de la goutte, et menacé de mort subite . . . Amélie manœuvra si bien, se rendit tellement indispensable, joua un si beau rôle de dévouement, de

désintéressement, que ce vieillard finit par l'épouser, et par l'instituer son unique héritière.

Après la mort de M. Lagarde, elle cédait l'établissement dans des conditions avantageuses, et faisait aménager, selon ses goûts, un appartement des plus confortables dans le quartier de l'Etoile.

Ainsi, malgré tant d'obstacles, tant de chutes, "la belle Mélie" avait gravi la montée ! Elle pouvait, maintenant, évoluer dans le cadre de luxe dont elle avait toujours eu la hantise et le besoin. . . Mais de quel prix elle payait sa victoire ! Dans la lutte effrayante, elle avait perdu la santé. Elle avait perdu aussi d'autres biens plus précieux qu'elle ne regrettait pas, qu'elle n'appréciait plus, la pauvre âme obscure, mais dont l'absence n'en produisait pas moins, au fond d'elle-même, un vide et un manque d'harmonie. . .

Que n'eût-elle pas donné pour jouir en paix de sa fortune ! Sa santé, par malheur, n'était point la seule cause de ses tourments ; une figure irritante, énervante, passait et repassait dans les insomnies de Mme Lagarde ; une inquiétude secrète la tenaillait, et, la maladie aidant, revêtait peu à peu le caractère de l'idée fixe !

—Que vous importe ! aurait-on pu dire à la belle-mère ; il n'est pas votre fils, et vous ne l'aimez guère ; vous êtes trop bonne de vous ronger de la sorte à cause de lui.

Mme Lagarde eût répondu que certaines circonstances, insignifiantes en elles-mêmes, peuvent être néanmoins, dans la vie, une source de complications fâcheuses.

Et elle pensait des choses encore vagues, très subtiles, qui imprimaient une tension à son front flétri.

Et le tic-tac du vieux cartel répétait sans relâche :

—Dresse tes plans ; combine ; médite. Ta vie s'en va goutte à goutte comme un flot épuisé. . . Encore une seconde qui tombe à l'abîme. . . encore une. . . encore une. . . et bientôt tombera celle qui doit t'emporter.

## V

## LA GRAINE AU VENT

—Voilà bien une autre affaire ! il ne manquait plus que cela ! . .

Mlle Léa, les nerfs trépidants, les joues en feu, sort de la maison comme une petite folle, et heurte Mathilde, occupée à laver une table sur le seuil de la laiterie.

—Quoi donc ? interroge la sœur aînée, en se redressant, les bras nus jusqu'au coude, les mains sur l'éponge où mousse, irisée, l'écume savonneuse.

—Ne m'en parle pas ! j'en suis malade ! Figure-toi que papa veut emmener ma tante aux étables et à la porcherie ! Oui, à la porcherie, répète Léa, pour qui ce mot représente l'abomination de la désolation. A-t-on jamais vu chose pareille !

Mathilde, ébahie, la dévisage.

—Léa . . mais, Léa, perds-tu la tête ?

—Non, répond sa sœur avec un geste tragique, mais je la perdrai sûrement, si cela continue ! . .

Et elle se met à marcher de long en large par la cour, où quatre chevaux à la file, conduits par le grand valet, personnage important, commencent à ébranler vers la barrière un lourd tombereau d'engrais. Oh ! ce tombereau, encore une horreur ! Ainsi, dans cette ferme, on ne peut faire un pas sans avoir l'œil offusqué par des objets dégoûtants, l'oreille blessée par des bruits discordants ! Dire que ce matin elle s'était réveillée avec du soleil plein le cœur et les yeux, en se promettant de passer une délicieuse journée, de tenir compagnie à sa belle parente, de la promener, de la distraire . . Aussi Léa, pour être à la hauteur des circonstances, avait arboré une jolie blouse de mousseline, à fleurettes, et noué un ruban rose autour de son chignon . . Ah ! bien oui . . A peine son père l'a-t-il aperçue, qu'il l'a envoyée changer de toilette, en disant :



“ Amélie t’excusera : elle sait que dans la culture on ne peut pas s’habiller tous les jours “ à son dimanche.”

Première mortification, prélude d’une série non interrompue !

Un peu plus tard, Maître Bienaimé ordonnait à Léa de nettoyer les cruches, parce que la grande servante, ordinairement préposée à cette besogne, était occupée hors de la maison ! Et Léa, sous les yeux de sa tante, a dû prendre le bouillon d’herbes et frotter à tour de bras, en renforçant sa colère et en dévorant son dépit !

Plus tard encore, le père de Léa, expliquant à Mme Lagarde une foule de choses ennuyeuses, la retenait debout dans la fumée grasse de la cuisine où Maria tournait la galette (1), où douze *rustauds*, employés et domestiques, alignés des deux côtés de la table, s’immobilisaient, le couteau en l’air, pour considérer la dame de Paris !

Et maintenant c’était le comble !

Emmener aux étables une personne qui avait un salon ; et même “ un jour,” comme les comtesses et les marquises des romans ! D’obliger à visiter des veaux, et d’autres animaux qu’il est interdit de nommer dans la bonne société !

A retourner ces pensées, Léa s’excitait de minute en minute ; la contrainte lui devenait trop dure ! Elle se sentait chargée d’une électricité menaçante ; au premier moment, l’étincelle allait jaillir !

Derrière elle, dans l’encadrement de la porte, apparut Mme Lagarde avec son sourire stéréotypé, puis le maître de la Closerie, portant sur son visage le contentement du bon fermier qui va faire les honneurs de son domaine.

—Allons, Mathilde, viens nous présenter tes élèves ! dit-il avec fierté.

—Tout de suite, papa, répondit la jeune fille, se hâtant d’achever son nettoyage.

---

(1) La galette à la farine de sarrasin forme la base de l’alimentation du personnel.

—Et toi ? tu ne nous accompagnes pas ? reprit Maître Bienaimé, s'adressant à sa cadette.

Léa tourna brusquement l'épaule, ses traits se pincèrent en une expression dédaigneuse.

—J'aimerais mieux conduire ma tante ailleurs ! déclara-t-elle d'une voix saccadée ; cela ne peut pas l'intéresser. Et je les connais de reste, ces bêtes-là : il n'est jamais question que de veaux et de vaches, ici !

Le front du père s'empourpra violemment, sa physionomie changea d'une façon incroyable ; le paysan, l'homme de la terre était touché au vif.

—Ce qui est bon pour nous n'est pas bon pour toi, alors ? gronda-t-il. Si ton père et ta mère, si tes grands-parents ne s'en étaient pas occupés, de veaux et de vaches, où en serais-tu, toi ? Veux-tu me le dire ?

Et, pendant qu'Amélie s'éloignait prudemment, Maître Bienaimé s'inclina sur le visage de la jeune fille, en sifflant :

—Petite sotté ! petite péronnelle ! je ne tolérerai pas ces manières-là, tu sais. Tu auras affaire à moi !

Puis, il tourna le dos, se dirigeant vers les communs, tandis que Léa, énervée outre mesure, éclatait bruyamment en sanglots.

Mathilde, consternée, se penchait sur elle, relevait d'un geste énergique cette pauvre petite tête blonde, si peu équilibrée, hélas !

—Tu vas te rendre malade, murmurait-elle, et tu seras bien avancée ! Léa... veux-tu te taire... veux-tu te taire ! Tâche de faire attention à ce que tu dis ; pourquoi n'es-tu pas plus raisonnable qu'un bébé ?

Mais allez donc arrêter le torrent déchaîné, calmer l'impétuosité de la tourmente !

**Marie Le Mière.**

*(A suivre au prochain numéro.)*

**Le**

**Petit**

Le plus beau site sur  
l'Île de Montréal

**Paris**

**Lots de**

**\$55.00, \$60.00, \$65.00**

Payables 10 p.e. comptant

Balance en 36 mois

**Pas de Taxes, Pas d'Intérêts**

Vous doublerez votre argent en les  
revendant l'année prochaine

**VOYEZ LE PLAN CHEZ**

**Paul Brisset des Nos**

**16, RUE ST-JACQUES**

**Tél. Main 6693**

**MONTREAL**



**Extincteur  
"PARAGON"**

approuvé par les  
inspecteurs du  
gouvernement



Coffres-forts de toutes dimensions



Peintures préparées NEW ERA pour maisons

**LUDGER GRAVEL, 26, Place Jacques-Cartier**

Demandez Catalogue

Tel. Main 512 et 641

# HISTOIRE

— DE LA —

## PRESSE FRANÇAISE AUX ÉTATS-UNIS

Comprenant les causes et le mouvement de  
l'émigration canadienne-française.—La  
fondation des sociétés et l'orga-  
nisation des paroisses.

Voici quelques-uns des autres différents sujets traités dans ce volume et qui se rattachent de quelque façon à l'existence des journaux :

L'insurrection de 1837-38 qui donna lieu à la fondation, à Burlington, Vt., du *Patriote*, par Ludger Duvernay, le célèbre patriote journaliste.

Médéric Lanctôt et son mouvement pour l'indépendance du Canada, *L'Idée Nouvelle* et *L'Impartial*.

Le mouvement de rapatriement inauguré par le gouvernement de la province de Québec en 1875.

Les Canadiens dans l'Illinois—Louis Fréchette, Chiniquy, etc.

La nomenclature détaillée des journaux publiés dans l'Ouest et dans l'Est. Les femmes journalistes. Les biographies et portraits d'une centaine de ceux qui ont été le plus en évidence dans le journalisme.

L'incident de 1881 quand les émigrés canadiens furent traités dans un rapport officiel de Chinois de l'Est.

Les journaux de la Louisiane, de la Californie et des États de l'Ouest et de New-York publiés par des Français.

Cet ouvrage formera un volume de plus de 400 pages, avec une jolie reliure, et il constituera une lecture particulièrement captivante. L'édition sera limitée au nombre des souscripteurs qui nous auront envoyé leur adhésion. Le prix en sera de trois dollars, franco.

Adressez les commandes à

**ALEXANDRE BELISLE**

405, rue MAIN,

WORCESTER Mass., U.S.A.

# LE DEVOIR

Grand Journal quotidien du soir

DIRECTEUR : - - - HENRI BOURASSA

L. P. DESLONGCHAMPS, GERANT

L'édition hebdomadaire donne les principaux articles parus pendant la semaine, les grosses nouvelles et tout ce qui intéresse les cultivateurs ; les prix du marché, etc.

---

---

**"Le DEVOIR"**

71a, St-Jacques  
MONTREAL

Le DEVOIR est le plus sincère, le plus franc interprète des sentiments canadiens-français ;

Le DEVOIR est libre de toute attache politique ou financière ;

Le DEVOIR est le seul journal canadien-français qui publie des articles signés d'hommes politiques en vue ;

Le DEVOIR ne publie que des romans d'une scrupuleuse honnêteté ;

Le DEVOIR parle de tout ce qui intéresse les cultivateurs..

## Abonnez-vous au "Devoir"

\$3.00 par année pour l'édition quotidienne,  
pour le Canada et les Etats-Unis :: ::  
\$1.00 pour l'édition hebdomadaire, au  
Canada ; \$1.50 pour les Etats-Unis :: ::

# AVEZ-VOUS \$1,000

Dont vous pouvez disposer sans  
nuire à vos affaires ? - - - - -

**Oui, n'est-ce pas.**

Alors, écrivez-moi et je vous mettrai en  
état d'acquérir, en toute propriété, un im-  
meuble de tout premier ordre pour lequel  
vous refuserez - - - - -

**\$2,000 DANS UN MOIS**

**\$4,000 DANS UN AN**

Pour profiter d'un tel avantage, je mets  
une condition que je vous ferai connaître  
privément.

Ecrivez-moi et j'irai vous renseigner moi-  
même. Il n'y a pas de BLUFF

---

**La Revue Franco - Américaine,**

Pour C.... B....

Nouvelle boîte de Poste 2487,

MONTRÉAL

## AVIS

Quand vous vous abonnez à la REVUE FRANCO-AMERICAINE, veuillez toujours payer d'avance votre abonnement par mandat-poste, mandat-express ou chèque payable **au pair** à Montréal, de façon à ce qu'il soit renouvelable le 1er mai.

Tous les abonnements doivent se compter du 1er mai au 30 avril de chaque année. **Invariablement payable d'avance.**

### PRIX DES SERIES

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| 1ère année, 1908-1909 - - - - -   | \$6.00 |
| 2ème " 1909-1910 - - - - -        | 6.00   |
| 3ème " 1910-1911 (incl) - - - - - | 6.00   |

### Bulletin d'abonnement d'un an.

Au journal LA REVUE FRANCO-AMERICAINE

2487, Case Postale, Montréal, Canada.

Je prie l'administrateur de LA REVUE FRANCO-AMERICAINE de m'abonner pour.....mois, à dater du.....19,.... pour la somme de.....que je vous envoie en.....payable au pair, à Montréal.

LA REVUE devra être envoyée à l'adresse suivante :

Monsieur.....

Signature.

à.....

### Prix d'abonnements

#### ABONNEMENT INVARIABLEMENT PAYABLE D'AVANCE

|                         | UN AN   |
|-------------------------|---------|
| Canada.....             | \$1.50  |
| États-Unis.....         | 2.00    |
| France et Belgique..... | 10 frs. |

Nos abonnés de l'extérieur qui nous envoient le montant de leur abonnement, sont priés de le faire par mandat-poste, mandat-express ou chèque payable **au pair** à Montréal. Nous perdons au moins 15 cents sur les chèques de succursales de banques et nos abonnés comprendront pourquoi nous préférons les chèques **au pair**.

EN VENTE

À LA

## Revue Franco-Américaine

*Vieux ouvrages canadiens, brochures, livres,  
pamphlets, etc., collections de journaux et de revues.*

Le Répertoire national, le Foyer canadien, les Soirées canadiennes, les Nouvelles Soirées, l'Opinion publique, le Monde illustré, la Revue canadienne, le Foyer domestique, l'Album de la Minerve, la Revue de Montréal, le Canada-Français, la Nouvelle-France, le Bulletin des Recherches Historiques, la Revue Franco-Américaine, etc.

*Une collection de la Revue Canadienne, 41 volumes reliés de l'origine 1864 à juin 1902, prix d'occasion.....* \$100 00

Le complément juillet 1902 à déc. 1910 en numéros..... 26 50

Quantité de numéros doubles à vendre à prix équitables.

*Une collection du Bulletin des Recherches Historiques, 16 vol.....* 40 00

Années séparées et numéros doubles. De quoi compléter et donner de la valeur à votre collection.

*Le Mouvement catholique, 5 vol. in-8 (Trois-Rivières, 1898-1900) coll. complète en nos.* 3 00

*Le Canada-Français, 4 vol. in-8 (Québec, 1888-1891).....* 10 00

Prière d'écrire immédiatement ou de transmettre la liste de vos desiderata à

LA SOCIÉTÉ

DE LA

## Revue Franco-Américaine

Case postale 2487, MONTRÉAL.



# EN VENTE

À LA

## Revue Franco-Américaine

### LES LIVRES SUIVANTS

|   |                   |             |
|---|-------------------|-------------|
| VIGER.—Le Règne militaire en Canada, 1 vol. in-8 (rare).....  | \$3.00 net franco | \$3.20      |
| Edits et ordonnances Royaux 1854-56, 3 vols. in-8 .....   | 10.00             |             |
| MORICE.—Dictionnaire des Canadiens de l'Ouest....   | 1.00 net franco   | 1.15        |
| DANSEREAU.—Code du Poker.....   | .10               | .11         |
| DAOUST.—Cent vingt jours de service actif) (campagne du N. O., 1885).....   | .50               | .56         |
| BOURASSA.—Grande Bretagne et Canada, in-8.....  | .15               | .20         |
| BURTIN.—Catherine Tékakwita, in-12 .....  | .20               | .22         |
| BORTHWICK.—History of the eight Montreal prisons, édition limitée, non mise dans le commerce, 1 vol. relié, franco..... | 1.50              |             |
| POITRAS.—Refrains de jeunesse, franco.....  | .25               |             |
| FERLAND.—Le Canada chanté, 4 vols. in-8 illustrés   | 1.30              | franco 1.40 |
| DOUCET.—Contes du vieux temps, 1 vol. in-8.....   | .75               | .83         |
| BIBAUD.—Histoire du Canada, tome III, 1878.....   | .75               | .85         |
| BIBAUD.—Un mariage forcé, (épuisé).....   | .10               | .12         |
| Noël 1906, .....  | .05               | .06         |
| Méprise.....  | .05               | .06         |
| BOIS (l'abbé).—L'Isle d'Orléans, 1 vol. in-8, quelques exemplaires seulement .....                                      | .50               | .56         |
| JODOIN & VINCENT.—Histoire de Longueuil.....  | 1.50              | 1.65        |
| FERLAND.—Histoire du Canada, 2 vols. in-8.....  | 2.50              | 2.75        |
| TASSÉ.—Discours de Sir G.-E. Cartier.....   | 3.00              | 3.40        |
| Gros vol in-8 (10.00)   |                   |             |
| TANGUAY.—Dictionnaire Généalogique, 7 vols. in-8  | 18.00             |             |

Adresser commandes et mandats à

### LA SOCIÉTÉ

DE LA

## Revue Franco-Américaine

Case Postale 2487, MONTRÉAL.

# LE PACIFIQUE CANADIEN LA ROUTE POPULAIRE

ENTRE

Montréal et Québec,  
Montréal et Ottawa,  
Montréal, Joliette et St-Gabriel.  
Montréal, Ste-Agathe, Nominique  
et les Les Laurentides,  
Montréal et les Chutes Shawinigan,  
Montréal et Ste-Anne de Beau-  
pré,  
Montréal et le Cap de la Magde-  
leine,  
Montréal, Bala et le Muskoka,

Montréal, St-Jean, N.-B., et les  
Provinces Maritimes,  
Montréal, Manchester, Nashua,  
Lowell, Boston et la Nouvelle-  
Angleterre,  
Montréal, Toronto, Détroit et Chi-  
cago,  
Montréal, Sault Ste-Marie, St-  
Paul, Duluth, Minneapolis,  
Montréal, Fort William, Winnipeg,  
Vancouver, le Kootenay et la  
Côte du Pacifique.

## LES PAQUEBOTS "EMPRESS"

sont les plus modernes et les plus rapides faisant le service entre  
les ports Canadiens et Liverpool.

**W. G. ANNABLE,**

Agent Général du Trafic-Voyageur  
pour les Paquebots.

MONTREAL.

**EMILE J. HEBERT.**

Agent Général Dépt. des Voyageurs  
pour le Chemin de Fer.

MONTREAL.

## Les récoltes de l'Ouest Canadien

Le rendement cette année promet d'être des plus abondants, on compte déjà sur au moins 200 millions de minots, ce sera la moisson la plus riche dans l'histoire du pays, et tout semble devoir corroborer cette heureuse prophétie.

En effet la superficie sous culture cette année est de beaucoup plus étendue que par les années passées. D'autre part, la température a été tout-à-fait idéale. Il faudra une armée de 35 à 40,000 hommes pour en faire la moisson; déjà l'Ouest Canadien jette les yeux vers l'Est pour l'aide qu'il lui faudra. La province de la Saskatchewan seule, on nous annonce officiellement, aura besoin de 20,000 moissonneurs. Les provinces d'Alberta et Manitoba en requerront autant.

Les chemins de fer sans doute organiseront comme par les années Passées des excursions de moissonneurs dès le commencement d'août, et comme les gages devront nécessairement être élevés, grand nombre de jeunes gens sans doute en profiteront pour visiter ce merveilleux pays de l'avenir tout en faisant un voyage à la fois instructif et rémunérateur.

---

## CARTES PROFESSIONNELLES

---

**EUGENE L. JALBERT**

AVOCAT ET NOTAIRE

**38 Commercial Building**

WOONSOCKET, R. I.

**ADELARD ARCHAMBAULT**

AVOCAT ET NOTAIRE

Aussi commissaire pour la législation  
des actes pour le Canada.

**18 LONGLEY Building**

WOONSOCKET, R. I.

---

**LAURENT MOISAN**

MANUFACTURIER DE

**MARBRE ARTIFICIEL**

**946-950 Rue St-Valier, Québec.**

Manteaux de Cheminées, Comptoirs  
Colonnes, Colonnnettes, Chemins de  
Croix haut relief, Tables de Commu-  
nion, Piédestaux, Monuments pour  
Cimetière, Tablettes Commémoratives,  
Autels complets d'après plans.

Les Dessins, Modèles, Modelage et  
Sculpture sur Bois et Coulage en Plâtre  
recevront une attention toute spéciale.

EXECUTION PROMPTE A DES PRIX TRÈS BAS

Une visite est respectueusement solli-  
cité. TEL. 3251

Bell, Est 2390

Marchands 358

**J. O. LABRECQUE & Cie**

AGENTS POUR LE

**CHARBON**

**DIAMANT**

**NOIR . .**

**141 Rue Wolfe**

**MONTREAL**

---

**Controlons nos Epargnes !**

**Protégeons nos Familles !**

**Défendons nos Institutions Nationales !**

Trois buts que l'on atteint en s'enrôlant dans

**L'UNION ST-JEAN BAPTISTE D'AMERIQUE**

La plus sûre, la mieux organisée des sociétés de secours mutuels aux  
Etats-Unis.

LISEZ "L'UNION," organe officiel de la Société, le plus vigou-  
reux des journaux franco-américains.

ADRESSE: L'Union St-Jean Baptiste d'Amérique, Woonsocket, R. I.

---

**M. ARTHUR LANGEVIN**

**371 Rue Marquette, Montréal.**

AGENT DE LA

**REVUE FRANCO-AMERICAINE**

POUR MONTREAL ET DISTRICT.

# LE COURRIER DE LA PRESSE

Bureau de Coupures de Journaux

FRANCAIS ET ETRANGERS :-: FONDE EN 1889

21 Boulevard Montmartre, PARIS 2e

GALLOIS & DEMOGEOT

Adresse Télégr.: COUPURES PARIS — TELEPHONE 101.50

## LE COURRIER DE LA PRESSE

Reçoit, lit et découpe tous les Journaux et Revues et en fournit les extraits sur tous sujets et personnalités.

Service spécial d'informations pratiques pour Industriels et Commerçants

**TARIF : 0 fr. 30 par Coupure.**

|   |   |                             |
|---|---|-----------------------------|
| <i>Tarif réduit, PAIEMENT D'AVANCE, sans période de temps limité.</i> | { | Par 100 Coupures, 25 francs |
|   |   | “ 250 “ 55 “                |
|   |   | “ 500 “ 105 “               |
|   |   | “ 1000 “ 200 “              |

On traite à forfait pour 3 mois, 6 mois, un an.

## Excursions vers l'Ouest Canadien

La Compagnie de chemin de fer du Grand Tronc annonce que les mardis, 11 et 25 juillet, 8 et 22 août, 5 et 19 septembre, 1911, des excursions dites "Homeseekers' Excursions" partiront de toutes ses gares dans Ontario et Québec pour l'Ouest Canadien, par voie de Chicago et Duluth ou par voie de Chicago, St Paul et Minneapolis, à des prix réduits pour l'aller et le retour.

La ligne à double voie bien connue que le Grand Tronc possède entre l'Est et Chicago, offre un attrait particulier au voyageur, et, grâce au service de convois supérieur offert par cette ligne, service qui comprend le fameux "International Limité" qui part tous les jours de Montréal, à 9 h. du matin, et qui est un des plus beaux et des plus rapides du Canada, beaucoup de voyageurs seront attirés de ce côté. Le voyage par Chicago est des plus intéressants; il promène les voyageurs à travers les principales villes et campagnes du Canada et des Etats du Michigan et de l'Indiana. A part cela on donne le choix entre sept lignes diverses entre Chicago et St. Paul et Minneapolis.

Vu le grand nombre de Canadiens qui habitent Chicago, St-Paul, Minneapolis, Duluth et les autres villes disséminées le long de la route, il n'est pas douteux que le Grand Tronc trouvera nombre de clients qui voudront profiter de l'avantage qui leur est offert de visiter en route leurs amis.

Les citoyens Canadiens sont exempts de la prétendue "Inspection D'Immigration" et ils ne sont retenus nulle part.

Le bagage est transporté à travers les Etat-Unis, sous scellés, sans que les voyageurs aient à s'en inquiéter.

Un autre avantage qui sera apprécié par le chercheur de foyer c'est le confort qu'on lui assure en le transférant, comme à Chicago, St Paul et Duluth, dans des chars fraîchement ventilés et propres, ce qui lui évite le désagrément et la fatigue de voyager de trop longues distances dans les mêmes voitures.

A part les routes que nous venons de mentionner, on vendra aussi des billets par voie de Sarnia, et pour les splendides bateaux de la Compagnie de Navigation du Nord qui font la traversée des lacs Huron et Supérieur.

Pour plus de détails s'adresser à n'importe quel agent de la Compagnie du GRAND TRONC, ou écrire à Mons. J. QUILAN, agent de district pour les voyageurs, gare Bonaventure, Montréal, ou à Mons. A. E. DUFF, agent de district pour les voyageurs, gare Union, Toronto.

Le premier convoi du Grand Tronc Pacifique entre Prince Rupert et l'Est jusqu'à Vanarsdol, 100 milles, a été mis en opération le 14 juin. Le convoi part de Prince Rupert à 1 h. de l'après-midi deux fois par semaine, le mercredi et le jeudi, à l'arrivée des bateaux du Grand Tronc Pacifique. Retour le lendemain.

EN VENTE A LA  
**REVUE FRANCO - AMÉRICAINÉ**

---

Vieux ouvrages canadiens,  
brochures, pamphlets, etc.  
Quel ouvrage manque à  
votre collection ?

---

Actuellement en Imprimerie

**L'affaire Ponsardin**

---

---

Mémoire adressé à la Propagande par  
le premier curé de langue française de  
Biddeford, Maine, dans le procès qu'il  
gagna contre son évêque, Mgr Healy de  
Portland.

**RETENEZ VOTRE COPIE  
DÈS MAINTENANT . . .**

ADRESSE :

**LA REVUE FRANCO-AMÉRICAINÉ**

**CASE POSTALE 2487  
MONTREAL.**

# Une Entreprise nationale!

---

---

“ La Revue Franco-Américaine ” prépare actuellement une

Edition complète et définitive

DE

L'œuvre d'Edmond de Nevers

(6 volumes)

---

---

- I. L'avenir du peuple canadien-français.
  - II et III. L'âme américaine.
  - IV. Matthew Arnold.
  - V. L.-B.-Z. Chamard, (Inédit).
  - VI. Conférences et discours, notes de voyage, œuvres posthumes, etc.
- 
- 

PRÉPAREZ VOS COMMANDES !

La Revue Franco-Américaine

197, Notre-Dame, Est,

MONTREAL.

Tel. 3496 Main.

Case Postale 2487.

Les Communautés Religieuses,  
Les Fabriques de Paroisse,  
Les Séminaires, les Collèges,  
Les Couvents, les Hôpitaux, Etc.,

===== FERONT BIEN DE =====

**NOUS CONSULTER**

===== S'ILS ONT =====

A NEGOCIER DES EMPRUNTS, A CONSOLIDER DES DETTES,  
A AMELIORER LEURS ETABLISSEMENTS, ETC.

**N**OUS leur démontrerons que nous pouvons leur procurer  
l'argent qu'il leur faudra—de \$50,000 00 en montant—  
à un taux excessivement bas.

De plus, nous leur démontrerons et nous leur **prouverons**,  
par des installations nouvellement construites, que, sur les  
dépenses qu'ils sont obligés de faire pour l'entretien de leurs  
établissements, actuellement, il est facile, par un moyen de  
centralisation générale de chauffage, d'éclairage à l'électricité,  
etc., de faire presque assez d'économie pour payer capital et  
intérêt de l'argent que nous sommes en mesure de leur procurer.

Il n'en coûte rien pour se renseigner.

*Adressez-vous pour renseignements à*

**Lefebvre & Laflamme**

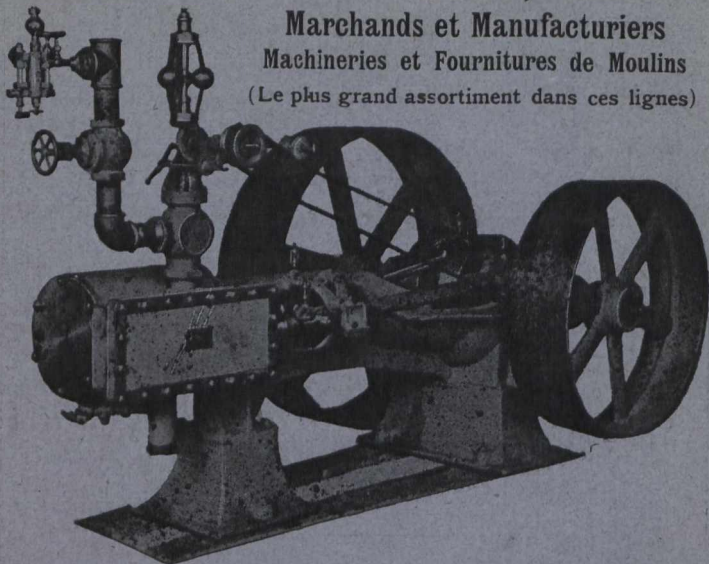
**197, Notre-Dame Est, - - MONTREAL**

2487, case postale

Téléphone, Main 3496

# LA CIE CHS. A. PAQUET, Limitée

Marchands et Manufacturiers  
Machineries et Fournitures de Moulins  
(Le plus grand assortiment dans ces lignes)



Coin des rues DAHOUSIE et ST-JACQUES - Basse Ville, QUEBEC

## Système de Chemin de Fer du Grand Tronc

Le fameux Chemin de Fer  
Canadien à voie double



La principale artère de communication entre l'Est et l'Ouest

Le système de Chemin de Fer du Grand Tronc atteint, par ses voies propres et ses voies de correspondance, les grands centres du Canada et des Etats-Unis. A part cela, c'est la grande voie pittoresque du Canada.

Les villes historiques de Montréal et de Québec, avec leurs nombreux souvenirs du passé tout autant que leur attrait et leur prospérité de l'heure présente, sont toujours intéressantes.

**Aménagement parfait.**

**Wagons à vestibules,**

L'excellence du service de ses wagons-restaurants a valu au système du Grand Tronc une réputation qui s'étend à tout le continent.

Ecrivez et demandez une copie de "Trains 3 et 4," une publication décrivant la route entre Chicago, Portland et Québec. On recevra aussi, sur demande, un magnifique pamphlet sur Montréal et Québec.

**W. E. DAVIS**

**G. T. BELL,**

Gérant du service des voyageurs.  
MONTREAL

Agent général du service des  
passagers et des billets, MONTREAL

IMP. BILAUDEAU, MONTREAL